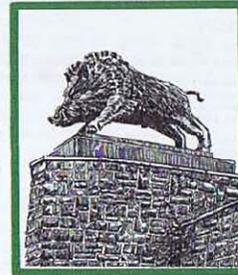




LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES

Le 1^{er} Chasseurs Ardennais remporte
pour la 10^e fois le Challenge Fusilier d'Assaut



L'équipe gagnante du 1 Ch. A., avec, au centre, le colonel BEM Demarcho, commandant de Brigade ; le lieutenant-colonel Stenuit, commandant le 1 Ch. A. et le capitaine BEM Dieu, commandant la 2^e Cie. Au centre-gauche, l'adjutant de Corps, Doyen vérifie l'alignement...

Remise de commandement au 3^e Chasseurs Ardennais

Dimanche 26 avril à Houffalize : Congrès national

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 3908.97
Service Social de la Frat. Ch. A.

Président :
Raymond REUTER
Avenue Tsch 25, 6700 Arlon
Tél. 063 / 213.70

Secrétaire :
Robert BIERRE
Rue des Héris 64, 6700 Arlon

Trésorier :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

C.C.P. 2409.28

Président :
Jean DIDIER, Juge de paix
6650 Bastogne
Tél. 062 / 214.34

Secrétaire :
J. MAUS de ROLLEY
6653 Longchamps

Trésorier :
Victor LEFEBVRE
138, rue de Neufchâteau,
6650 Bastogne
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX

C.C.P. 3805.47

Président :
Edouard KIELS
Grande Place 22, 6800 Bertrix
Tél. 061 / 413.89

Secrétaire - Trésorier :
Emile COLSON
Grand-Place 31, 6800 Bertrix

BRABANT

C.C.P. 3522.42

Président :
Jean GOFFART
Avenue des Chrysanthèmes 5,
1020 Bruxelles

Secrétaire :
Albert GUSTIN
80e, avenue de la Brabançonne
1040 Bruxelles
Tél. 35.84.05

Trésorier :
Georges BODSON
Rue Franklin 133, 1040 Bruxelles
Tél. 35.45.06

EREZEE

C.C.P. 8188.71

Président :
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. 086 / 470.23

Secrétaire :
Joseph BAUDOIN
Rue de l'Ourthe 53,
5460 Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 316.19

ETALLE

C.C.P. 8239.62

Président :
Gaston EFFE, professeur
6741 Vanco

Secrétaire :
Léon POSTAL
6735 Train (Sto.-Marie s/Semois)
Tél. 053 / 451.87

Trésorier :
R. CLAUSSE
6742 Chantemelle

FLORENVILLE

Président :
Roger FRANCOIS, pharmacien
6820 Florenville
Tél. 061 / 310.44
C.C.P. 600.38

Secrétaire :
Joseph JACQUES
18, route d'Orval
6820 Florenville

Trésorier :
Marcel JACQUES
6820 Florenville

Liste d'adresses des membres
et des dirigeants des sections régionales
du conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL : ADMINISTRATEURS :

et Rédaction du bulletin : Administrateur du bulletin :

Albert HUBERT
Rue Gabrielle 59, 1180 Bruxelles
Tél. : Privé : 45.61.32
Bureau : 13.41.10

Col. BEM hon. Jean BORGNIET
square des Latins 60,
1050 Bruxelles
Tél. 49.88.59

C.C.P. du bulletin « Le Chasseur
Ardennais » : 2133.93.

VICE-PRESIDENTS
NATIONAUX :

Jean DIDIER, Juge de paix
Rue de Marche 47, 6650 Bastogne
Tél. 062 / 214.34

Robert LEPAGE
6741 Vanco

René PIEDBŒUF
rue des Rieux 53,
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.89

Georges BODSON
Rue Franklin 133, 1040 Bruxelles
Tél. 25.45.06

Administrateurs - conseillers

Colonel e.r. André LALIERE
Ch. de Bruxelles 6, 1410 Waterloo
Tél. 54.93.83

† Colonel e.r. Firmin REMIENCE

Délégués des sections :

Joseph ANDRE
(Houffalize)

René AUPHENNE
(Virton)

SECRETARE NATIONAL :

Victor ROBERT
Drève des Etrangs 26,
1630 Linkbeek
Tél. 18.26.28

TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. Privé : 063 / 243.13
Bureau : 063 / 229.01
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

N.B. — Quand les numéros de C.C.P. sont indiqués sous le nom de la section, ils sont ouverts au nom de celle-ci. Quand ils figurent après le nom du trésorier ou d'un autre membre du comité, c'est le compte personnel de celui-ci.

SOMMAIRE

Pages	
3 - 4	Communications du Président.
5	Congrès national.
5	Fraternelle du 10 ^e de Ligne 1914-1918.
7	Hommage au général Danloy.
3 - 7 - 10	La vie au 3 Ch. A.
11 - 12 - 13	Droits moraux et matériels des combattants.
14 - 15 - 16 - 17	Vie de la Fraternelle.
18 - 19 - 20 - 21	La vie au 1 Ch. A.
22 - 23	La vie au 20 A.
24	Les forces armées belges en 1940-1945.
25	Coups de bottoir.
26	La fierté des Chasseurs Ardennais.
27	ONAC.

Abonnement de sympathie au « Chasseur Ardennais » :
30 F les quatre numéros.

SECTION REGIONALES

HOUFFALIZE - LA ROCHE
C.C.P. 7621.37

Président :
Joseph ANDRE
Brisy 6673 Corcin
Tél. 080 / 173.73

Secrétaire - Trésorier :
Joseph RICAILLE
Rue Ville Basse 28,
6660 Houffalize
Tél. 062 / 280.54

HUY
C.C.P. 7180.09

Président :
Emile ANSELME
Lieut.-Colonel Albert RENSON
avenue Emile Bossaert 38,
1090 Bruxelles
Tél. 25.04.76

Secrétaire :
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. 085 / 146.88

Trésorier :
Gaston JOIRET
Grands Ruisse 28, 5250 Antheit

LIEGE - VERVIERS

Président :
René PIEDBŒUF
Rue des Rieux 53,
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.89

Secrétaire - Trésorier :
Paul DURCQ
Boulevard d'Arroy 57, 4000 Liège
Tél. 04 / 32.28.75
C.C.P. 7956.94

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 3255.67

Secrétaire - Trésorier :
Alexis BAUDUIN
Rue de la Pivolette 11,
5400 Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 310.78

NAMUR

C.C.P. 3640.57

Président :
Gaston BOCCA
Rue des Croisiers 12, 5000 Namur

Secrétaire :
Georges GISLOUL
Rue de Bruxelles 40, 5000 Namur

Trésorier :
Jacob SWINNEN
Rue Blondeau 13, 5000 Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 7151.93

Président :
Albert BALBEUR
6737 Léglise
Tél. 063 / 432.28

Secrétaire - Trésorier :
François HANNICK
4620 Neufchâteau
Tél. 061 / 271.28

SAINT-HUBERT

C.C.P. 8301.73

Président :
Jean DOM
6904 Lorcay-Arville

Secrétaire :
Jean ANDRE
Roule de Poix 1, 6900 Saint-Hubert

VIELSALM

C.C.P. 8709.76

Président :
Koscius CATIN, professeur
Rue des Combattants 8, 6690 Vielsalm
Tél. 080 / 164.77

Secrétaire - Trésorier :
Emile GOOSSE
avenue de la Salm 10,
6690 Vielsalm
Tél. 080 / 167.45
C.C.P. 2029.55

VIRTON

Président :
René AUPHENNE
Champ 24, 6763 Dampicourt
Tél. 063 / 577.13

Secrétaire - Trésorier :
Paul TALBOT
rue du 11^e R.I.F. 114,
6758 Signeux-Bleid
C.C.P. 6777.73

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

B.P.S. 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03

Président :
Adjudant-chef retraité MOTTE

Secrétaire - Trésorier :
Adjudant LEURIS

Communications du Président

XXV - XXX

Nous voilà entrés dans une période chargée comportant, d'ici la fin septembre, nombre de manifestations traditionnelles ou commémoratives qui exigeront, de la part des fidèles — et notamment des dirigeants de la Fraternelle, au plan national et régional, et des vaillants porte-drapeau — et... des autres, un effort particulier de présence.

Si le Comité du XXV^e anniversaire de la libération des camps de concentration et de prisonniers de guerre annonce une série de manifestations nationales et locales, sous l'égide du gouvernement, on nous permettra de regretter qu'il ne soit aucunement question, jusqu'ici, dans les préoccupations officielles, du XXX^e anniversaire de la campagne de mai 1940, alors qu'on avait déjà esquivé son XXV^e anniversaire. Certes, on parle — peu — de donner, cette année, un éclat spécial — ce qui ne sera pas difficile — à la cérémonie de Courtrai; mais nous ne sommes pas dans le secret, et à notre avis, comme rien n'a été ni publié, ni communiqué aux associations, il est déjà bien tard pour réunir des participations plus fortes que d'habitude.

Qu'on nous entende bien : il est absolument normal qu'on célèbre comme il le mérite le souvenir de la libération des prisonniers, parmi lesquels un grand nombre des nôtres, et nous invitons tous ceux qui le peuvent à s'y associer activement. Mais faut-il, pour autant, oublier, comme cela semble devoir être le cas, les ouvriers de la première heure dont beaucoup ont fait leur devoir avec conviction, et certains avec bravoure et ténacité ? Pour notre part, nous y songeons, tant à la Fraternelle que dans les unités Ch. A.

BULLETTIN

Si notre bulletin porte, en avant-titre, « vingt-cinquième année », c'est parce que les mentions de l'espèce coïncident avec les années civiles. En fait, notre périodique n'entrera réellement dans sa vingt-cinquième année qu'en décembre prochain, puisque le premier numéro est sorti de presse en décembre 1946. Nous avons voulu cependant rénover quelque peu notre titre en lui donnant une nouvelle présentation, où il a été fait place à une reproduction au trait du Sanglier de Martelange. En outre, notre insigne, placé au milieu de la forêt, nous a toujours semblé déparer la remarquable création du colonel Pirnay. C'est pourquoi, nous avons déplacé la hure, et ce ne fut pas chose simple que de lui trouver une place satisfaisante du point de vue graphique.

CONGRES NATIONAL

Les contrariétés conjuguées, résultant des mouvements sociaux à la poste et dans les imprimeries, ont retardé d'une dizaine de jours la sortie de presse de ce bulletin. Nous espérons qu'il ne subira pas trop de retard dans la distribution, afin que nos membres s'inscrivent à temps pour notre première grande manifestation, à savoir : le Congrès national du 26 avril à Houffalize.

Nos amis de la section organisatrice méritent un vif succès : en moins de deux ans, ils ont plus que triplé leurs inscriptions et sont devenus la deuxième section de la Fraternelle pour le nombre absolu de membres, et la première pour le nombre de membres effectifs. On le doit, certes, en grande partie, à l'action de ce recruteur hors pair qu'est leur vice-président, Donia Widart; mais aussi, au dévouement éclairé des autres dirigeants, et plus particulièrement du président André et du secrétaire-trésorier Ricaille qui ont fait de leur section un modèle, tant au plan administratif que pour les services à ses membres et la présence assidue à toutes les manifestations.

Nous aurons l'immense honneur d'accueillir parmi nous, à l'occasion de ce XXV^e Congrès national, deux des plus grands héros belges de la dernière guerre, l'un et l'autre originaires de notre Luxembourg : le lieutenant-général Leboutte, as de notre aviation, group-captain à la RAF où ses exploits ne se comptent pas, et ancien chef d'Etat-Major de la Force aérienne; puis, le général-major médecin Guérissse, « Pat O'Leary », dont les titres sont à ce point multiples qu'une page de bulletin ne suffirait pas à les

énumérer. Nous y reviendrons le 26 avril et après. Nous recevons aussi M. Ryelandt, qui commandait les maquis AS de la région d'Orchimont, dont tous les membres portaient notre béret vert et se réclamaient des Chasseurs Ardennais. Il y aura aussi une surprise à l'occasion de ce Congrès, mais nous n'en écrivons pas davantage aujourd'hui.

Rendez-vous donc à Houffalize, où je suis certain que vous serez fort nombreux, ce qui nous empêchera de vous réunir tous dans une même salle pour le déjeuner. Que chacun fasse preuve de discipline pour faciliter la tâche du comité organisateur; que ceux qui veulent se trouver ensemble à table groupent leurs inscriptions, mais que chacun se rende dans l'établissement indiqué sur son bon de repas. Comme nous l'écrivions ailleurs, il y aura toujours des possibilités d'échange de bons sur place, à la condition... qu'il ne s'agisse pas d'opérations commerciales.

1 CH. A.

Le 1^{er} Chasseurs Ardennais vient à nouveau et, fait unique, pour la dixième fois, de remporter le Challenge du Fusilier d'Assaut, démontrant, si besoin était, qu'il est une unité exceptionnelle parmi l'élite de notre Armée. On lira avec intérêt le récit d'un jeune milicien qui faisait partie de l'équipe victorieuse. On constatera que loin de parler au futur pré-somptueux d'un Paul Reynaud de fâcheuse mémoire, il se contente, lui, d'écrire après coup : « Nous ETIONS les plus forts ».

Les Fastes du 1 Ch. A. commenceront le vendredi 8 mai dans la nuit, pour la veillée de prière, et se poursuivront le samedi 9 mai. La date est particulièrement propice, puisque l'Ascension tombe le 7 mai et qu'on espère bien que le gouvernement songera à faire du 8 mai un jour férié à l'occasion du XXV^e anniversaire de la fin de la guerre.

Le chef de Corps, le lieutenant-colonel Stenuit, souhaite accueillir un certain nombre d'anciens — de tous les régiments Ch. A. — et les mettre à l'honneur à l'occasion de la prise d'armes du samedi 9 mai. Spich se trouve à moins de 20 km au sud de Cologne, et il est possible de s'y rendre aisément depuis Bruxelles en trois heures; du Luxembourg, il faut souvent moins de deux heures. Cela signifie que les camarades qui voudraient partir seulement le 9 mai, tôt le matin, pour se trouver sur place vers 9 h 30, et même jusqu'à 10 h, peuvent fort bien y songer; les autres pourront arriver la veille en fin d'après-midi, et ils seront pris en charge par le 1 Ch. A. Les dames ne sont pas... exclues, mais dans ce cas, les intéressés devront participer aux frais de logement. Il y aura aussi possibilité de réserver des logements pour la nuit du 9 au 10, à l'intention de ceux qui souhaiteraient rester aux bals et ne regagner la Belgique que le dimanche; pour les autres, ils pourront prendre le chemin du retour vers 15 h 30 - 16 h, après avoir assisté aux cérémonies de la journée, à un vin d'honneur et au lunch, où ils seront les invités du régiment. Tous les anciens de 1940 seront, en principe, groupés dans une tente spéciale.

Bien entendu, il n'est pas permis de se présenter à Spich à l'improviste, et le nombre de places est nécessairement limité, du moins s'il y a lieu de prévoir un logement. Aussi, demandons-nous à tous nos camarades qui souhaiteraient être de ce déplacement soit de se faire connaître à leur section, soit même de se mettre directement en rapport avec le président national, et ce avant le 15 avril. Tous ceux qui s'inscriront à temps, et dont la demande de participation parviendra dans les délais et les limites du contingent prévus, recevront une invitation individuelle du commandant du 1 Ch. A., laquelle contiendra toutes les instructions voulues.

3 CH. A.

Le vendredi 13 mars, le major Siraux est devenu le... treizième chef de Corps d'après-guerre du 3^e Chasseurs Ardennais, lequel est, je crois, la seule unité belge à avoir été constamment fidèle à une seule garnison. Nous rendons compte par ailleurs de la cérémonie de remise de commandement, et nous regrettons que des contretemps auxquels

la poste n'est, sans doute, pas étrangère nous aient privés de la possibilité de reproduire des illustrations.

L'occasion fut donnée de rendre, ce jour-là, au lieutenant-colonel Derille l'hommage chaleureux qu'il méritait. Rarement, en effet, un chef de Corps a marqué son commandement d'une telle réussite, se dévouant inlassablement à la tête d'une unité où on l'avait cru d'abord désigné... par erreur. Non seulement il a maintenu avec les anciens une liaison aussi étroite que sympathique, mais il donné ses véritables dimensions à la Marche du Souvenir, et s'est attaché à beaucoup d'autres initiatives, manifestant notamment un souci exceptionnel de présence. Il a démontré ainsi qu'on ne naît pas Chasseur Ardennais, mais qu'on le devient — et qu'on peut le devenir pleinement — et alors, qu'on le reste toujours.

Les Fastes du 3 Ch. A. auront lieu le 23 mai, et nous espérons y participer nombreux. Ils se continueront par la quatrième Marche du Souvenir, du 24 au 27 juin, qui promet d'être un succès plus grand encore que l'an dernier.

20 A.

Nous sommes heureux d'insérer dans ce numéro une longue chronique du 20 A, car nous tenons beaucoup à rester en contact avec nos Artilleurs. Espérons qu'elle se répètera. Les Fastes auront lieu les 19 et 20 juin.

SEPTEMBRE

La célébration du XXV^e anniversaire de la création de notre Fraternelle sera marquée par une prise d'armes au monument national de Martelange, le 19 septembre dans l'après-midi, avec participation de la Musique FDI et de détachements des unités Ch. A., tandis que le lendemain, dimanche 20 septembre, se déroulera à Arlon plusieurs cérémonies auxquelles on s'efforcera de donner un grand appareil. Des personnalités fort nombreuses seront nos invités, et les Chasseurs Ardennais doivent, ce jour-là, donner l'image d'un vaste rassemblement dans notre ville mère. Nous en reparlerons à Houffalize, et dans notre prochain numéro qui contiendra toutes les instructions nécessaires.

SERVICE MILITAIRE

Tant qu'il y aura des hommes, on débattrà de l'utilité de l'Armée et du service militaire, et il se trouvera des avocats de leur suppression. Mais il faudrait, pour cela, changer les hommes et bannir toute idée de guerre. Bien sûr, les nombreuses mutations de notre temps doivent nécessairement trouver leur résonance à l'Armée, et celle-ci a besoin de continues adaptations, pour autant qu'elles ne soient pas inspirées par le souci de détruire sa substance et qu'elles ne soient pas le fruit de la surenchère politique.

Dans l'opinion aussi, il est trop facile de toujours ranger l'Armée au premier rang des dépenses improductives et superflues : on ne mesure pas les services de tous ordres qu'elle rend, au point que si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer ou mettre sur pied de quoi la remplacer.

Présentement, c'est surtout l'opportunité du service militaire qui est mise en cause. « Il » ne serait pas adapté aux nécessités de notre époque ! En France et en Suède notamment, et plus médiocrement en Belgique, il se trouve de bons esprits pour réclamer son remplacement par un « service national », au reste mal précisé, et pour ressortir l'idée d'une armée de métier.

La suppression du service militaire est une utopie de même rang que celle des impôts. D'ailleurs, comme l'écrivait un général français, on s'en prend seulement au service militaire quand on ne se sent plus menacé et que, dès lors, il paraît moins utile : la question ne se pose pas en Israël, par exemple. Quant à l'armée de métier, elle est pratiquement irréalisable parce que, notamment, il est difficile de trouver des volontaires et que, de toute manière, ils s'en vont en période de prospérité. Au surplus, ils coûtent plus cher que les miliciens, et ce serait couper l'Armée de la nation.

En France, un institut spécialisé a entrepris une enquête dont les conclusions ont été réconfortantes : 70 % de la population estime le service militaire « nécessaire et forma-

leur ». Ce sont les femmes et les ouvriers qui sont les plus favorables au service militaire. Parmi les « contre », on trouve évidemment, au premier rang, les intellectuels, par snobisme et manie contestataire, et sans doute aussi par dédain.

REGLEMENT DE DISCIPLINE

Depuis de nombreuses années, il est question de modifier le règlement de discipline à l'Armée. Une commission fut créée, à cette fin, par M. Segers lors de son premier passage à la Défense nationale; les travaux ont été poursuivis sous M. Poswick, et seraient en voie d'être terminés, à nouveau sous M. Segers. Il s'agit, paraît-il, de remplacer l'obéissance passive par l'obéissance active...

Le projet de nouveau règlement sera bientôt soumis au Parlement; il contiendra un aspect positif, c'est-à-dire les droits et devoirs des militaires, un aspect inévitablement répressif, le règlement des sanctions et la procédure de discipline, et enfin, il traitera des récompenses. Le cachot serait supprimé, et remplacé par les arrêts de rigueur. Une proposition de loi a d'ailleurs déjà été déposée, à cette dernière fin, par M. Poswick.

Cette transformation, qu'on appelle « démocratisation » (on veut laire de même avec l'économie), a été accomplie déjà en Allemagne, où l'on a enfin créé une Armée « civilisée », en France, en Hollande, en Suisse et en Suède. Dans ce dernier pays, où si l'on n'est pas militariste, on est, dans l'ensemble, très favorable à l'Armée, c'est surtout la modification des rapports humains entre supérieurs et subordonnés qui a retenu l'attention. Les modifications se sont faites à peu près dans le même sens en France, où le nouveau règlement, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1967, prévoit, par exemple, qu'il n'y a plus d'obligation impérative de saluer un supérieur; n'empêche que les gens polis continueront de le faire. Mais cela a permis de dire que le nouveau règlement comblait le fossé entre le général et les particuliers.

Dans « Le Figaro Littéraire », au moment de la réforme de 1967, un officier devenu journaliste (cela arrive) écrivait de l'ancien règlement de discipline générale qu'il était « un des morceaux les plus célèbres, sinon des plus populaires, de notre littérature nationale ». Et de rappeler son paragraphe essentiel qui est le Credo, le Pater Noster, l'alfa et l'omega, la règle de vie de tous les militaires : « La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation ni murmure; l'autorité qui les donne en est responsable et la réclamation n'est permise au subordonné que lorsqu'il a obéi. »

Mais il avait du moins le mérite de fixer avec limpidité les rapports entre chefs et subordonnés : des seconds il exigeait une obéissance inconditionnelle; aux premiers il laissait l'entière responsabilité des ordres. Il était, sous cette forme, un condensé de la sagesse des peuples : tout en obtenant un rendement maximum des hommes en armes, il fixait, en même temps, une limite au domaine où risquait de s'exercer la violence.

Et « Le Figaro Littéraire », alors, de conclure que si jadis, la discipline était la force première des armées, elle est aussi, en général, « une contrainte révoltante pour l'intelligence et humiliante pour le corps. Elle s'oppose à la pleine jouissance du libre arbitre, cette parcelle d'esprit qui illumine et anoblit l'ordinaire matière de la créature humaine. Elle est cependant la condition du succès de toute entreprise humaine. Le pion, le sous-officier et la femme tout peser sur l'homme une contrainte dérisoire; ils n'ont pourtant jamais détourné l'homme ni de l'étude, ni de la guerre, ni de l'amour. »

Il y aura toujours des chefs et des subordonnés, des martyrs et des tyranniques.

Mais la discipline ne doit pas être ramenée à sa notion la plus vulgaire : la discipline, ce n'est pas le salut, le cachot ou la contrainte; ce sont, d'abord, les règles qu'on s'impose à soi-même, celles qui sont librement acceptées parce que nécessaires à toute société.

Albert HUBERT,
président national.

DIMANCHE 26 AVRIL 1970 A HOUFFALIZE

CONGRES NATIONAL DE LA FRATERNELLE

Invités d'honneur :

Lieutenant Général aviateur e.r. Lucien LEBOUTTE

Général-Major médecin Albert GUERISSE

Commandant Daniel RYELANDT

INVITATION

Tous les Chasseurs Ardennais sont cordialement invités à participer au Congrès national de leur Fraternelle, qui se tiendra à Houffalize le dimanche 26 avril 1970.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

A partir de 9 h 30 : rassemblement place de l'Eglise.

10 h : messe solennelle avec homélie de Monsieur le Doyen Zéler, ancien Chasseur Ardennais.

10 h 50 : cortège et hommage au monument aux morts de la ville.

11 h 15 : salle communale :

XXV^e assemblée générale de l'a.s.b.l. Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Ordre du jour succinct (l'ordre du jour détaillé est envoyé à tous les délégués des sections) :

- Salut aux drapeaux et hommage aux morts ;
- Discours du président national;
- Présentation des rapports du secrétaire national, du trésorier national, des commissaires aux comptes et de l'administrateur du bulletin;
- Vœux et propositions;
- Statuts et élections des administrateurs et commissaires aux comptes;
- Manifestations en 1970, et notamment célébration, en septembre, du XXV^e anniversaire de la Fraternelle;
- Divers;
- Reconnaissance de membres d'honneur;
- Remise de médailles du Mérite de la Fraternelle;
- Allocation de clôture.

Pour rappel : tous les membres de la Fraternelle, à quelque catégorie qu'il appartienne, sont invités à assister à l'assemblée générale. Toutefois, disposent seuls de voix délibératives, proportionnellement à leur nombre de membres, les délégués mandatés par les sections.

Vers 13 h 15 : déjeuner.

Vu l'impossibilité de trouver, à Houffalize, une salle suffisamment grande pour accueillir tous les congressistes, environ 150 d'entre eux, et notamment les autorités, seront placés à l'Ecole moyenne de l'Etat, tandis que les autres seront répartis dans divers restaurants de la ville, proches les uns des autres. Pour des raisons de bonne organisation, les bons de repas seront uniquement valables dans les établissements au nom desquels ils seront établis; cela n'exclut pas la possibilité d'échanges.

Le menu sera à la hauteur de la réputation gastronomique de Houffalize, et comprendra un potage, une entrée, un plat de résistance, un dessert plus vins et café.

FRAIS DE PARTICIPATION : 175 F par personne, boissons et service inclus, à verser avant le 20 avril au CCP 762137 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section régionale de Houffalize.

TOUS EN BERET VERT, AVEC DECORATIONS.

1914 - 1918
FRATERNELLE

des
Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



SECRETARE :
J. APPART, rue de Rosendaal 1 - 1190 Bruxelles — Tél. (02) 43.48.45

Le 10^{me} de Ligne va de l'avant

Mais oui c'est vrai, l'effectif de la Fraternelle augmente. Notre Secrétaire nous l'a annoncé, et un Secrétaire comme le camarade Appart ne se trompe pas. Malgré donc les nombreux décès que nous avons eus à enregistrer pour la période 69-70, un certain nombre de nouvelles cotisations nous sont parvenues. Et cela en dépit de notre moyenne d'âge qui atteint les 75 ans. Comme quoi ces 75-là continuent à faire... boum.

Tout cela serait évidemment parfait s'il n'y avait quelques copains en retard de cotisation. O bien sûr, il n'y a pas de quoi s'en faire des cheveux gris (Dame, pour ce qui nous en reste) mais dites-vous, chers retardataires, que vous mettez singulièrement la bonne patience de notre Secrétaire-Trésorier à rude épreuve et que chaque rappel entraîne des frais supplémentaires pour notre caisse qui ne demande certes pas ça.

Allons, les retardataires, faites le bon mouvement que tous les Copains attendent de vous, et tout sera bientôt rentré dans l'ordre.

Tous en règle donc pour notre assemblée générale statutaire du 26 avril prochain.

Jour de fête ce jour-là, grande fête de famille, pour nous tous qui devinrent frères d'Armes et de misère en 14-18, de gloire et d'amour aussi au sein du 10^{me} de Ligne.

Camarades, ne manquez pas ce rendez-vous-là et tous « Présents à Bruxelles ».

Conscient de la défaillance de certaines mémoires, le Comité vous fera parvenir une circulaire dont texte ci-dessous.

Cher Camarade,

Dimanche 26 avril prochain, notre fraternelle se réunira pour la 42^{me} fois en assemblée générale statutaire.

Nous Vous y invitons très cordialement et Vous donnons rendez-vous à l'U.F.A.C.-V.V.V., 65, rue de la Régence à Bruxelles.

Programme :

- A partir de 10 h. 30 : rassemblement à la buvette ;
- 11 h. 15 : Assemblée Générale, Salle LOUVAU ;
- 12 h. 45 : Banquet, Salle Reine FABIOLA.

En réalisant ce programme au siège de l'U.F.A.C.-V.V.V., nous avons voulu, pour le banquet, éviter le déplacement en car, plutôt incommode et quelque peu onéreux, vers un restaurant de la ville ; pour le retour, faciliter l'accès vers l'une ou l'autre gare de la capitale.

Ces dispositions témoignent de notre souci de vous épargner tout surcroît de fatigue et de vous assurer ainsi une journée empreinte de franche camaraderie et de joie de nous revoir. Aussi insistons-nous pour que en retarder, vous fassiez, s'il le faut, un effort pour être das nôtres ce jour-là.

Présence des Dames. Nous serons heureux d'accueillir les Dames qui voudront bien accompagner leur époux, de même que les Dames veuves de nos camarades décédés qui aiment à témoigner encore à notre Fraternelle leur sympathie et leur fidélité.

Nous souhaitons les voir nombreuses parmi de nous.

Coût du diner : service et vins compris 150 F à verser avant le 15 avril à notre C.C.P. 2307.51.

Les membres en retard de cotisation 1970 pourront se mettre en règle le jour de l'Assemblée. Notre dévoué Secrétaire-Trésorier se tiendra à leur disposition.

Il est donc entendu que tous ceux du 10^{me} seront présents ce jour-là. Des difficultés financières momentanées ne peuvent être invoquées pour justifier l'absence.

Possibilité d'assister à la messe à l'église N.D. du Sablon.

A vous Cher Camarade et à Vous Mesdames, nous disons dès maintenant : Cordiale Bienvenue. Et nous Vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments sincèrement dévoués.

Le Secrétaire-Trésorier Le Vice-Président Le Président
J. APPART Lt. Col. L. LAFORET C. BEKE

1914 - 1918
VERBROEDERING

der
Oud-Strijders van het 10^e Linie

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARCK

PRESIDENT :
C. BEKE, J. Van Arteveldeplein 20 - 9000 Gent — Tél. (09) 25.40.92

Het 10^e Linierement in volle bloei

Niet te geloven en toch waar ; onzo Verbroedering groeit aan. Niettegenstaande verliezen bij afsterven in de loop van het tijdperk 69-70, zijn we verheugd een vermeerdering van ons getal leden te mogen aanstippen. Gezegend jaar dus en hoop op toekomst.

Toch een schaduw op dit beeld. Enkele makkers verwaarloosden tot op heden, hun bijdrage te verlaten. Bah, zeker niet om grijze haren van te krijgen (te meer dat w'er toch niet veel meer steen hebben), maar toch piekeren wij over. Waarom toch die achterblijvers ? Denk toch even na, makker van kort geheugen, wat al tijd en moeite het niet kost aan onze Schatbewaarder om alles te regelen en te schicken en dat iedere uitstel van betaling onkosten met zich sleept, hetgeen onze kas zeker niet vraagt.

Kom, nu maar spoedig het passend gebaar en de boel komt klaar nog vóór onze Algemene jaarlijkse bijeenkomst op 26 april te Brussel.

Deze Statutaire Vergadering dient dan ook uit te groeien in een enig groots familiefeest alwaar we samen de 42^e maal elkander zullen ontmoeten, altijd maar voort bezielde met die enige geest van 'oen, geest die van ons Wapenbroeders maakte en ons voort aan elkander hecht, niet minder in 1970 dan in 14-18.

Geen twijfel of we zijn allen « Présent » aan 't « Appel » van de Verbroedering. Gelieve deze dag aan oudmanskwalen geen gehoor te geven.

Ten einde ons aller talend geheugen op te frissen stuurt ons comité aan elkeen onder ons een omzendbrief waarvan tekst hieronder.

Beste Makker,

Op zondag 26 april e.k. zal onze Verbroedering voor de 42^e maal haar Algemene Statutaire Vergadering houden.

Deze gaat door in lokaal U.F.A.C.-V.V.V., 65, Regentschapstraat, Brussel.

Programma :

- Vanaf : 10.30 uur : Bijeenkomst in de bar.
- 11.15 uur : Algemene Vergadering in zaal LOUVAU.
- 12.45 uur : Banket, zaal Koningin FABIOLA.

Het spreekt vanzelf dat we op een massaopkomst rekenen en wel speciaal op U die sinds jaren uwe verkieptheid en trouw aan uw Wapenbroeders betoogt.

Na diepgrondige overweging verkozen we bovenvermeld lok. daar we van mening zijn dat het wellicht het best geschikte lok. om het zonder vele moeite te bereiken ; dat het in de nabijheid ligt van tramverkeer en station en ook nog toelaat aan die het begeert, in de nabijgelegen Zavelkerk de H. Mis bij te wonen.

Moeite werd niet gespaard om van deze 26 april een oprechte Feestdag te doen uitgroeien. Evenals in 't verleden deed de Verbroederingkommissie haar uiterste best om het U aangenaam te maken. Kom dan maar even zien om U te overtuigen en tevens onze bloeiende Oud-strijdersfamilie te vergenoegen.

Tot U ook, Waarde Dames, richten we een speciaal woord. Meer nog dan vorige jaren wensen we van harte de Dames-Weduwen, echtgenoten en sympathisanten aan ons banket te zien deelnemen, zodoende ons een bewijs gevend van haar blijvende sympathie voor het Ideaal, sedert 14-18 door hun echtgenoot en Vriend nagestreefd.

Voor wat de prijs betreft van het banket. Deze is vastgesteld op 150 F, wijnen en fooi inbegrepen, te storten op postcheck der Verbroedering 2307.51 vóór 15 april.

Daar hele dikwijls sommigen onder ons de okkasie van deze Vergadering te baat nemen om hun lidgeld te betalen zal onze steeds volkmochte Secretaris-Schatbewaarder zich ten hunnen dienste stellen.

Het spreekt vanzelf dat niemand mag achterblijven... en zeker toch niet voor en geldkwestie.

Dus, goede Vriend, en Waarde Dames, dan maar afgesproken voor 26 april a.s. Deuren en harten staan voor U wagenwijd open.

We sturen U, inmiddels, de oprechte betuiging onzer wege-meende broederlijke gevoelens.

Secretaris-Schatbew. Onder-Voorzitter Voorzitter
J. APPART Lt. Col. LAFORET C. BEKE

HOMMAGE AU GENERAL DANLOY

Le général-major Georges Danloy, aide de camp du Roi et commandant la 3^e Circonscription militaire qui comprend les provinces de Liège, du Luxembourg et de Namur, est appelé à prendre sa retraite le 1^{er} avril 1970.

Faut-il rappeler l'exceptionnel destin de celui qui, licencié sciences économiques et financières de l'ULB et sous-lieutenant de réserve d'Artillerie en mai 1940, devait, dès la capitulation, gagner une première fois la Grande-Bretagne pour continuer la lutte, puis revenir sur le continent pour être présent dans la campagne de France et rejoindre à nouveau la Grande-Bretagne, via Gibraltar, après l'armistice ? Là, il fut d'abord appelé à commander une compagnie dans les Forces belges en reconstitution, et fut le fondateur, au sein de l'unité internationale du Commando 10, de la « Troop » belge qui en était la 4^{me}.

A la tête des Commandos belges, le capitaine puis major Danloy participa, après un entraînement très dur, à de nombreuses opérations en Afrique du Nord, en Italie, sur le front de la 8^e Armée britannique, sur la ligne Gustave avec la 5^e Armée américaine, puis sur la côte Dalmate, avec les partisans yougoslaves, pour revenir en Grande-Bretagne et débarquer en Normandie, et enfin, jouer un rôle déterminant dans la prise des îles de Zélande, et notamment à Walcheren.

Lieutenant-colonel à 34 ans, il passa dans l'Armée active en 1947. Qu'il nous suffise d'ajouter que, fait exceptionnel pour la seconde guerre mondiale, le général Danloy porte trois palmes sur sa Croix de Guerre.

Par la suite, il fut volontaire en Corée, commandant du régiment Para-commando ; attaché au Quartier général des Forces métropolitaines au Congo ; com-



mandant de la 6^e Brigade ; commandant de l'Ecole d'Infanterie à Arlon, et enfin, commandant de la 3^e Circonscription militaire.

Le général Danloy, qui a porté un béret vert frère ou cousin du nôtre, a eu sous ses ordres de nombreux Chasseurs Ardennais, notamment durant son commandement à l'Ecole d'Infanterie ; par la suite, comme commandant circonscriptionnaire dont dépendait le 3 Ch. A, il ne cessa d'entretenir des liens étroits avec les Chasseurs Ardennais qu'il qualifiait, l'autre jour, à Vielsalm, « un des plus beaux fleurons de l'Armée belge » et leur manifesta sa sympathie en de multiples occasions. L'an dernier, nous avions eu la joie de lui remettre la plaquette d'honneur de notre Fraternelle. Il a été reçu à Vielsalm le 9 mars, pour faire ses adieux au 3 Ch. A ; à cette occasion, divers présents lui furent offerts, notamment au nom de la Fraternelle, et il fut créé « Chasseur Ardennais d'honneur ». C'est coiffé de notre béret vert à la hure qu'il accepta ensuite de poser pour le photographe... amateur, car notre cliché est peu réussi.

Nous souhaitons au général Danloy, homme aussi distingué que brave, une retraite particulièrement... active, et nous souhaitons le revoir souvent parmi les Chasseurs Ardennais.

Un appel de la Section historique de l'Armée

Les Bataillons Cyclistes de Réserve des Chasseurs Ardennais

A la mobilisation de fin août 1939, sont créés non seulement les 4^e, 5^e et 6^e Chasseurs Ardennais, mais aussi 3 Bataillons Cyclistes de Réserve (chacun issu de l'un des trois régiments actifs de Chasseurs Ardennais), qui s'organisent respectivement à Marche, Bailionville et Noisieux.

Ils comprennent chacun un certain nombre de compagnies à deux pelotons de deux groupes de combat (total 4 FM par peloton).

Ils sont dissous environ un mois plus tard.

La Section Historique de l'Armée (Parc du Cinquantenaire 1 A - 1040 Bruxelles) demande aux anciens de ces bataillons de bien vouloir se faire connaître, en vue notamment de pouvoir établir l'ordre de bataille de ces unités (nombre de compagnies par bataillon ; existence ou non d'une Cie de Mi ; noms des officiers, etc.).

ARMEE-JEUNESSE

On a célébré le dixième anniversaire de la Commission Armée-jeunesse, chargée des contacts permanents entre les autorités militaires et les milieux représentatifs de l'enseignement et de la jeunesse, de même que de donner des avis sur les problèmes humains se posant au sein des Forces armées.

A cette occasion, M. Segers a annoncé qu'en vue d'étendre les possibilités de dialogue entre les jeunes et les Forces armées, désormais, des miliciens choisis parmi leurs camarades participent aux travaux de la Commission ; les organes d'information et de contact seront décentralisés.

FORUM

DE LA FORCE TERRESTRE

Décidément, les initiatives ne manquent pas au sein de notre Armée, et on ne pourra pas dire que celle-ci se fige dans un immobilisme rigide. C'est ainsi qu'en présence du général-major Groven, chef d'Etat-Major de la Force terrestre, a été constituée une association sans but lucratif intitulée « Forum de la Force terrestre ». Elle doit promouvoir l'esprit de la Force terrestre et assurer la liaison entre tous ceux qui sont intéressés, à savoir : unités et services, militaires sous les armes et anciens militaires, de même que leurs familles.

Le vice-président du conseil d'administration est le colonel BEM Charles Lalière, ancien Chasseur Ardennais de 1940.

MARIAGE

Le 28 mars, a été célébré à Bruxelles le mariage de Mlle Geneviève Van Dessel, fille de M. et Mme Robert Van Dessel et petite-fille du colonel BEM hre et Mme Jean Borgniet.

Aux jeunes époux, aux heureux parents et grands-parents, nous renouvelons nos plus sincères félicitations.

NOTRE INSIGNE

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm.

Chaque format est disponible en trois versions :

- patins ordinaires ;
- patins à vis ;
- patins américains.

Prix de vente au détail : 15 F l'exemplaire.

S'adresser à sa section.



LA VIE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS

Le major Siraux succède au lieutenant-colonel Derille à la tête du 3^e Chasseurs Ardennais

Soleil printanier à Vielsalm, le vendredi 15 mars, pour la remise de commandement du régiment. Le fait que le parc communal était transformé en boubrier n'a pas empêché la cérémonie de se dérouler dans un ordre rigoureux, ce qui démontre que les Chasseurs Ardennais ont le pied sûr.

Avant la prise d'armes, l'ancien et le nouveau chef de Corps, qui accompagnait le président national, sont allés s'incliner devant le monument aux morts des 5 et 6 Ch. A qui encadraient les drapeaux de la Fraternelle et des autres associations patriotiques, et en présence d'un certain nombre d'anciens. Le lieutenant-colonel Derille déposa une gerbe de fleurs.

Les troupes étaient disposées en carré, face à une immense tribune, tandis que la musique FDI était placée devant l'Hôtel de Ville avec, à ses côtés, la mascotte Clovis non accompagnée, cette fois, de sa Clothilde, ce qui est peut-être à la base du fait qu'il fut beaucoup plus remuant et grognon que d'habitude, se lançant même dans un concert d'imprécations qui fut un intermède de haute qualité.

Il nous est impossible de citer toutes les personnalités présentes, parmi lesquelles on reconnaissait le général-major Delperdange, aide de camp du Roi et commandant opérationnel FDI; le lieutenant général e. r. Eyckmans, ancien du 3 Ch. A; le général-major e. r. Boulhon, qui fut le premier chef de Corps du major Siraux; Mgr Platteau, aumônier général du Culte catholique; le colonel BEM Marlière, commandant militaire du Luxembourg; le colonel Haas, chef d'Etat-Major circonscriptionnaire; le colonel de Gendarmerie Baclène, chef du groupe territorial Liège-Luxembourg, et le lieutenant-colonel Defèche, commandant le groupe du Luxembourg; le colonel BEM Penneman de Bosscheyde, directeur général de l'Infanterie, et le colonel BEM De Puydt, inspecteur de l'Infanterie; le colonel e. r. A. Lalière, ancien du 3 Ch. A et ancien commandant du 1 Ch. A, et son frère, le colonel BEM Charles Lalière, adjoint au commandant de la Force terrestre; les anciens chefs de Corps, colonel et lieutenants-colonels Steelvink, Colpaert, Peterkenne, Camus et Bouboux; les anciens commandants du 1 Ch. A : lieutenants-colonels Jacques et Delogne; le lieutenant-colonel Stenuit, actuel commandant du 1 Ch. A, et le lieutenant-colonel Urbain, commandant du 20 A; les colonels et lieutenants-colonels Henard, Moïny, Perrad, Schlickzelle, Hardy, Henrion, Massart, Hernoe et Petit.

Côté civil : MM. Lion, commissaire d'arrondissement à Bastogne, et Hen, commissaire d'arrondissement à St-Vith;

les députés permanents Bastin et Bock; le député Olivier, bourgmestre de Bastogne, ainsi que les bourgmestres de Vielsalm, Grand-Halleux, Eupen, St-Vith et Moxhe.

Pour la Fraternelle : MM. Hubert, président national, Piedboeuf, vice-président national; les administrateurs André, Catin et le colonel Lalière déjà cité; Goffart, président du Brabant; Colson, Ricaille, Durou et Leuris, respectivement secrétaires des sections de Bertrix, Houffalize, Liège et 1 Ch. A. Il y avait les drapeaux du 10^e de Ligne, de Bastogne, de Bertrix, du Brabant, de Houffalize, de Liège, de Vielsalm et du 1 Ch. A.

Cérémonial usuel pour les remises de commandement, précédé de la prestation de serment d'un jeune officier, le sous-lieutenant Melchior, fils de notre camarade de Steinbach, lui-même ancien du 3 Ch. A.

LE NOUVEAU COMMANDANT DU 3 Ch A

Le major Jacques Siraux est né en 1925 à Engihien, c'est-à-dire exactement sur la frontière linguistique. Le 3 septembre 1944, il s'engagea comme chauffeur à la « 15 Vehicle Company, RAOC, HQ n° 1 » et participa, à ce titre, à l'offensive Von Rundstedt et à la contre-offensive décisive des alliés. En avril 1945, il s'engagea comme volontaire de guerre à l'Armée belge et servit d'abord au 36^e bataillon de Fusiliers, commandé par le major Krack, adjudant-major du 1 Ch A en 1940.

Après l'Ecole préparatoire de Sous-Lieutenants à Sillies et les cours de l'Ecole d'Infanterie à Tervuren, le lieutenant Siraux remplit diverses fonctions, jusqu'en 1948, au 3^e bataillon de la Brigade Libération qui devint, par la suite, le 2^e de Ligne. Il passa ensuite dix ans, jusqu'à la fin de 1958, à l'Ecole d'Infanterie à Arlon. A noter que lors d'un rappel, en août 1957, de la 4 D.I., il fut affecté au 2^e Chasseurs Ardennais, prenant ainsi un premier contact avec la grande famille des bérêts verts.

Le major Siraux a fait partie pendant deux ans de l'Etat-Major FDI et il est passé, en 1961, au 12^e de Ligne où il demeure, comme commandant de Compagnie, jusqu'en mai 1967 pour y retourner en qualité de commandant en second en décembre 1968.

Le major Siraux, qui a épousé une Arlonaise, possède la connaissance approfondie des deux langues nationales et il parle, en outre, couramment l'allemand.

Dans son allocution, le colonel Derille dit notamment, en s'adressant à ses chers Chasseurs Ardennais.

Après avoir eu, pendant la durée d'un commandement, le plaisir de voir succéder plusieurs classes, votre excellent

manière de servir, votre enthousiasme, votre désir de bien faire m'ont persuadé que dans cette époque, qualifiée de matérialiste, on peut faire confiance à la jeunesse d'aujourd'hui. Votre générosité et votre esprit de fraternité font fi des différences sociales, des différences de culture et de philosophie qui caractérisaient parfois d'autres époques.

Je vous ai dit, lors de votre arrivée au régiment, que la réussite de votre service militaire dépendait, avant tout, de cela; vous l'avez parfaitement compris.

Continuez donc à participer en collaboration.

Pour beaucoup d'entre vous, l'Armée aura été une découverte où vous avez trouvé, avec l'esprit de camaraderie et la vie au grand air, des horizons nouveaux et inattendus.

La façon dont vous avez compris votre service vous a permis de réaliser un dévouement appréciable qui vous aidera à entrer de plain-pied dans la vie civile. J'ai cependant encore une dernière demande à vous adresser. Vous savez maintenant ce qu'est l'Armée et le service militaire; je sais que comme dans toute entreprise humaine, tout n'y est pas parfait. Ce que je vous demande, c'est d'informer honnêtement ceux qui sont appelés à vous succéder, pour les aider ainsi à aborder leur service militaire sans préjugés : vous leur rendez, de cette manière, un service appréciable car vous savez maintenant, par expérience, combien de jeunes débutent moins bien leur service parce que mal renseignés au départ.

Au bourgmestre de Vielsalm, il dit entre autres :

On parle souvent de contacts « Armée-Nation », mais l'Armée, c'est la Nation; elle existe par la volonté même de la nation et en est l'expression.

Il m'a été particulièrement agréable de servir dans une région où règne un esprit des plus sympathiques et où nous pouvons œuvrer dans la meilleure des ambiances, et ceci pour le plus grand bien des jeunes venant de toutes les régions du pays effectuer leur temps de service à Vielsalm.

Enfin, il s'adressa au président de la Fraternelle en ces termes :

Monsieur le Président national de notre Fraternelle. Je suis arrivé ici il y a deux ans et demi, n'étant ni Chasseur Ardennais, ni même Ardennais tout court, et je puis avouer maintenant que je me suis demandé alors comment j'allais m'intégrer dans votre famille. Vous avez rapidement solutionné mon premier problème de commandement en m'accueillant chaleureusement, ce qui prouve que dans notre grande famille, il n'y a pas de préjugés. Je vous remercie personnellement, ainsi que tous les membres de la Fraternelle, pour la confiance que vous m'avez constamment témoignée. Je puis vous dire combien je suis fier d'avoir eu la chance de commander le beau régiment que je quitte

aujourd'hui, combien je suis fier d'être et de rester Chasseur Ardennais. Vive les Chasseurs Ardennais. Vive le 3^e Ch A.

Ensuite eut lieu, par le colonel Haas, commandant de Brigade, la reconnaissance du nouveau chef de Corps, le major Siraux, auquel, ensuite, le lieutenant-colonel Derille remit le stick de commandement.

Puis, en l'honneur de l'ancien chef de Corps qui avait, une dernière fois, passé en revue son unité, fut entonnée la Marche des Chasseurs Ardennais.

Un défilé clôtura la cérémonie.

A l'occasion du vin d'honneur qui eut lieu ensuite au mess des officiers, des allocutions furent successivement prononcées par le colonel Haas, le major Posso, commandant en second, M. Hubert, président national, M. Remacle, bourgmestre de Vielsalm, et un représentant de l'Administration communale de Charleroi. Des cadeaux furent remis au lieutenant-colonel Derille, tandis que Mesdames Derille et Siraux étaient abondamment fleuries.

Le lieutenant-colonel Derille remercia avec beaucoup d'humour et d'émotion, puis le major Siraux prit un premier contact avec l'assemblée en sa qualité de chef de Corps frais émoulu.

La soirée et la nuit se terminèrent par un buffet froid et un bal au mess des officiers.

LA VISITE D'ADIEU DU GENERAL DANLOY

Si de nombreuses activités se déroulent au mois de mars, deux cérémonies retiennent tout particulièrement notre attention : La visite d'adieu du Général Danloy et la remise de commandement du Bn.

Le 9 mars a eu lieu à la caserne Ratz la visite d'adieu du Gen. Maj. Danloy au 3 Ch. A. Le Général Danloy, Aide de Camp du Roi, Commandant la 3^e Circonscription Militaire va bientôt nous quitter. Les Chasseurs Ardennais ont tenu à manifester leur sympathie à celui qui fut le fondateur des Commandos belges.

Le Chef de Corps du 3 Ch. A., le Lt. Col. Derille a accueilli le Général au Quartier Ratz. Les officiers, sous-officiers et VC du Bn ont remis à leur Comd. de Circonscription des cadeaux-souvenirs lors d'un vin d'honneur organisé à la Cantine Troupe. Le Col. Haas, Chef d'EM de la 3^e circ. Mil. et ses officiers, le Col. Bér. Marlière, Comd. de la Prov. de Luxembourg ont tenu à participer à cette cérémonie. Un repas de Corps réunit ensuite les officiers au mess « Le Relais », M. le Bourgmestre Remacle et M. le Juge André s'étaient joints aux officiers du Bn pour ce repas de famille. A cette occasion, M. Catin, président de notre section de Vielsalm, remercia le Général pour toute la sympathie qu'il a toujours manifestée à l'égard des Chasseurs Ardennais. Il lui remit un magnifique cadeau au nom de notre Président National.

Extrait du discours du Lt. Col. Derille lors de la visite d'adieu du Gen. Danloy. « Au nom de tous les militaires du 3 Ch. A., je tiens à vous remercier pour la sym-



pathie que vous avez toujours manifestée. Nous sommes heureux et fiers d'avoir servi sous les ordres d'un grand soldat à la carrière aussi brillante qu'exceptionnelle. Nous avons trouvé en vous un véritable chef qui toujours s'est intéressé aux problèmes humains et sociaux de notre Bn. Pour tout cela, mon Général, les Chasseurs Ardennais vous disent : Merci ! » Le Gén. Danloy fut ainsi fait « Chasseur Ardennais d'honneur ». C'est coiffé de notre célèbre bérêt vert qu'il a quitté Vielsalm.

(Cliché FM)
A travers les forêts des Cantons de l'Est.

L'année 1970 a débuté par la « Marche des Cantons de l'Est » rendue particulièrement difficile par les conditions atmosphériques. Mais il en faut bien plus pour rebuter les Chasseurs Ardennais des « Cantons de l'Est ». Tout au long de l'itinéraire — Butgenbach, Robertville, Malmédy, Eupen — la marche connut un réel succès. Un fleuron de plus pour la 3^e Cie.

NOUVELLES DIVERSES

Peu après la traditionnelle « Remise des Hures » aux jeunes Chasseurs Ardennais à Bomal, le Chef de Corps du 3 Ch. A. a conduit une délégation du Bn qui assistait aux cérémonies de la remise du Sapin de Noël à la ville de Bruxelles. Cette année, la ville de Bastogne — vieille cité des Chasseurs Ardennais — eut l'honneur de faire ce don à notre capitale.



L'adjudant pensionné Georges Flamen, proche de la soixantaine, effectué, aussi à l'aise qu'un jeune, la descente en rappel du barrage de Robertville, lors de la Marche des Cantons de l'Est. Il est vrai qu'il est « abonné » à la Marche du Souvenir.

Une soirée « All Ranks » s'est déroulée au mess des sous-officiers. L'ambiance de sincère camaraderie propre aux Chasseurs Ardennais laissera sans nul doute un chaleureux souvenir au Chef de Corps.

L'orchestre « les Marcassins » a prêté son concours au bal organisé par la Fraternelle de Houffalize en la salle de Buret. Le chaleureux accueil de la population fit de ce bal une agréable réunion de famille. L'orchestre du 3 Ch. A. apprécia tout particulièrement le franc succès de cette sympathique réunion.

Un club théâtral a été inauguré au 3 Ch. A. le 17 février. Le public enthousiasmé a particulièrement apprécié les efforts des acteurs qui ont mis tout leur cœur pour faire passer une agréable soirée à leurs camarades.

Les droits moraux et matériels des Combattants

LE POINT...

Il sera vite fait, attendu qu'aucune disposition nouvelle digne de mention n'est intervenue en faveur des victimes du devoir patriotique depuis notre dernier numéro, et que l'on attend toujours un commencement d'exécution de la programmation en dix-neuf points, sans compter onze points pour les victimes accidentelles, arrêtée par le gouvernement le... 19 décembre 1969 et qui a été commentée dans notre dernier numéro. Sans doute, une fois de plus, se propose-t-on de recourir à la méthode du gros paquet (dans un autre domaine, un petit ministre pratiquait la politique des petits paquets, sur lesquels tout le monde trébuche encore aujourd'hui) que l'on fait voter d'urgence à la veille des vacances, pour empêcher tout amendement dans un domaine qui sensibilise encore assez bien les parlementaires, du moins certains d'entre eux.

Centre de renseignements et de documentation

Le ministre de la Santé publique, M. Louis Namèche, qui assure la tutelle des œuvres de guerre et qui, à l'encontre de la plupart de ses prédécesseurs... œuvre de façon positive et bienveillante en faveur des victimes du devoir patriotique, a annoncé son intention de créer, en faveur de ces dernières, un service national (dont la dénomination précise ne semble pas encore arrêtée, et que certains appellent aussi « bureau d'information », ou « office », ou « centre », pour notre part, nous aimons bien « service ») de renseignements et de documentation. Celui-ci fonctionnerait sous le contrôle du Conseil supérieur des œuvres de guerre, et bénéficierait de l'aide du Bureau permanent, lequel trouverait ainsi et enfin matière sérieuse à occupation. Il serait établi 61, rue Montoyer, à Bruxelles, dans les locaux mêmes du Bureau permanent.

A première vue, l'initiative paraît heureuse et utile, encore qu'elle vienne un peu tard, quand le gros œuvre et même les aménagements essentiels du statut des combattants et victimes de la guerre sont terminés.

Nous pensons cependant devoir formuler quelques interrogations pour souligner notamment trois écarts possibles auxquels on a, sans doute, songé, mais nous ne sommes pas dans le secret des... dieux du Conseil supérieur et du Bureau permanent :

a) Certaines associations seront tentées de n'accepter ce nouveau service que du bout des lèvres, sinon de s'y opposer, parce qu'elles redoutent de perdre un certain nombre de cotisants qui estimeront n'avoir plus besoin de leur assistance;

b) Pour nous en occuper depuis fort longtemps, nous savons que la matière est extrêmement vaste et complexe. Il faudra, dès lors, au nouveau Centre pas mal de temps pour réunir une documentation valable, d'autant plus que les diverses administrations admettront péniblement d'être dépossédées de certaines attributions souveraines; dans l'intervalle, le bureau d'information risque d'être obligé de jouer simplement la boîte aux lettres, et comme ses correspondants pourraient fort bien ne mettre aucun empressement à lui répondre, son intervention pourrait retarder les solutions plutôt que les hâter;

c) Le plus important : quel sera exactement le champ d'action de la nouvelle institution? La compétence sera-t-elle limitée à la réunion d'une documentation et à la fourniture de renseignements impersonnels, ou ira-t-elle jusqu'aux conseils individuels? Cette pratique est le fait, entre autres, non sans grande utilité et efficacité parfois, des assistantes sociales,

de l'ONAC et de l'ONIG. Et si l'on pousse jusqu'aux conseils et la constitution de dossiers, ne risque-t-on pas des conflits avec les administrations ou juridiction administratives appelées à prendre des décisions? Les requérants pourraient, en effet, invoquer les orientations, avis ou suggestions du Service de renseignements et de documentation à l'encontre des thèses officielles. Exemple : en matière de pension d'invalidité ou de veuve, si quelqu'un venait à dire en Commission que c'est ledit service qui a conseillé de présenter le dossier de telle manière, et s'il produisait une lettre de celui-ci émettant un avis sur la valeur de tel document jugé non probant par la Commission, ou sur telle interprétation à donner à une disposition légale qui ne correspondrait pas à la jurisprudence des Commissions de pension.

Notre argumentation paraîtra peut-être à certains comme un peu tirée par les cheveux, mais nous croyons utile de faire part de nos réflexions à l'attention de ceux qui doivent mettre au point la nouvelle organisation, et pour apporter ainsi notre pierre à un édifice qu'on souhaite fonctionnel et construit sans nouveau retard, mais aussi sans funeste précipitation.

A.H.

Augmentation des pensions de guerre

En raison du fait que l'index des prix à la consommation a dépassé deux fois consécutivement le nouveau plafond fixé pour les rémunérations des services publics, les pensions de guerre (invalides, veuves et orphelins et ascendants) seront augmentées de 2,5 % à partir du 1^{er} avril 1970. Il est vraisemblable cependant qu'étant donné que les assignations sont préparées dès le début du trimestre, le nouveau taux ne sera pas inclus dans le paiement du 1^{er} avril, et que les arriérés seront payés soit en cours de trimestre, soit avec la pension du troisième trimestre.

Rappels

— Il est trop tard, depuis le 31 décembre 1969, pour les résistants et agents de renseignements et d'action qui avaient droit à la médaille du Volontaire de guerre combattant : la chose a été rappelée à diverses reprises, et les négligents ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

— Ceux qui n'ont pas encore la médaille commémorative 1940-1945 peuvent la demander jusqu'au 23 septembre 1970.

— La médaille du Militaire combattant peut encore être demandée jusqu'au 31 décembre 1970.

— Les invalides peuvent désormais introduire des instances en aggravation, sans courir le risque de voir leur pourcentage diminué : ils conservent au moins le pourcentage qu'ils possédaient déjà.



(Clichés « L'Avenir du Luxembourg »)

Le capitaine Paquay, responsable de la marche des cantons de l'Est, surveille une descente en rappel.



Au barrage d'Eupen, une opération délicate.

Un détachement du 3^e Chasseurs Ardennais rendait les honneurs le samedi 7 mars, lors de l'inauguration au square Riga à Schaerbeek, par le prince Albert, du mémorial aux troupes des campagnes d'Afrique.

PARRAINAGE D'UN COMPAGNIE PAR LA COMMUNE DE MOXHE

Le 16 novembre 1969 — nous en avons rendu compte dans notre précédent numéro — une délégation du 3^e Chasseurs Ardennais assistait, à Moxhe, à l'inauguration d'une rue au nom de Marcel Royer, chasseur ardennais de la classe 1939, tombé au combat le 10 mai 1940, à Rochelival. L'administration communale de Moxhe a décidé de parrainer la première compagnie au 3^e Chasseurs ardennais, placée sous les ordres du commandant Dewulf. Cette cérémonie se déroulera le 10 mai prochain.

Lors de l'offensive des Ardennes, en 1944-1945, de nombreux habitants du pays de la Salm étaient réfugiés dans la région d'Antheit et Moxhe.

LE MARCHÉ DU SOUVENIR 1970

Organisée pour la quatrième fois par le 3^e Chasseurs Ardennais, la « Marche du Souvenir 1970 » aura lieu cette année du 24 au 27 juin 1970.

Un parcours de cent vingt-cinq kilomètres, les merveilleux sites du Massif ardennais et du Luxembourg belge, des militaires, des civils, des jeunes et des moins jeunes de toutes les nationalités, les joies de l'amitié et de la fraternité, voilà ce que la « Marche du Souvenir 1970 » offrira pendant quatre jours à ses marcheurs.

Elle conduira les participants d'Arlon à Vielsalm, en passant par Martelange, Bastogne et Chabreheuz. Son itinéraire a été particulièrement bien étudié afin d'éviter les grand-routes. Chaque étape comprendra environ 32 km.

La « Marche du Souvenir » qui, depuis l'année dernière, est devenue une manifestation officielle, réunira des militaires belges des Forces terrestres, aérienne et navale et la Gendarmerie, des membres des armées alliées, des groupements de jeunesse, des associations sportives, des marcheurs et marcheuses individuels. Le comité organisateur compte sur la participation de 4.500 personnes.

Cette manifestation permettra non seulement aux jeunes et aux moins jeunes de prendre contact avec l'Armée dans une ambiance particulièrement sympathique et de resserrer ainsi les liens entre les civils et les militaires, mais également de saluer au passage les lieux qui furent le théâtre de combats acharnés au cours de la deuxième guerre et de se souvenir de ceux qui tombèrent au combat.

En outre, cette randonnée a également pour objectif de mieux faire connaître nos Ardennes.

Quatre camps, disposant de toutes les commodités, seront organisés pour accueillir les marcheurs à l'étape du soir. Ils seront installés à Martelange, Bastogne, Houfalize et Vielsalm.

Les personnes qui désirent participer aux quatre étapes de la marche, ou à certaines d'entre elles, sont priées de s'adresser dès maintenant au : Secrétaire de la « Marche du Souvenir », Quartier Ratz, 6690 - Vielsalm (Belgique) - Tél. : (080) 164.58 - pour obtenir des renseignements et les bulletins d'inscription.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 15 juin 1970 inclus.

Rente de combattant et de captivité

Notre ami, le député Ch.A. Roland Gillet, a accepté, en principe, de déposer une proposition de loi reprenant nos revendications en ce qui concerne les nécessaires aménagements à apporter aux dispositions légales concernant la rente de combattant et de captivité. Il sollicitera, conjointement avec la Fraternelle, la signature de parlementaires luxembourgeois des trois partis. Nous nous occupons de mettre au point, avec lui, un avant-projet de texte, lequel sera ensuite communiqué à tous ceux qui accepteraient de contresigner la proposition.

La loi est loi

Il nous revient que certaines administrations mettent plus que de la mauvaise volonté à appliquer les nouvelles dispositions légales concernant les bonifications d'ancienneté et de traitement que nous avons, à maintes reprises, expliquées ici. Rappelons, en bref, qu'ont droit à ces bonifications, calculées en fonction des services admissibles et qui comptent pour le calcul des rémunérations et pour l'ancienneté de service :

- tous les invalides de guerre;
- les prisonniers de guerre, prisonniers politiques, membres des Forces belges de Grande-Bretagne et des Corps expéditionnaires de la Force publique, ainsi que les agents SRA et les auxiliaires, pour autant qu'ils comptent au moins un an de service.

Condition : il faut être entré dans l'administration avant le 31 juillet 1955.

Ces dispositions sont applicables à toutes les administrations de l'Etat, des provinces et des communes, et aux établissements sous le contrôle ou la garantie de l'Etat.

Nous nous demandons ce qu'attendent les ministres pour veiller strictement au respect des lois et arrêtés royaux dont ils ont pris la responsabilité.

Que ceux qui peuvent prétendre à ces bonifications ne se laissent pas faire, et nous signalent les difficultés qu'ils rencontrent éventuellement. Les lois, qui

Rente de combattant et congés de convalescence

Un sénateur a interrogé, fort judicieusement d'ailleurs, le Vice-Premier ministre et ministre du Budget, à propos de l'octroi de la rente de combattant aux blessés :

« Les invalides de guerre qui ont été soignés dans un hôpital pendant plus de six mois après leur retour de la campagne de dix-huit jours, en 1940, ont droit à une rente de combattant.

Or, plusieurs invalides de guerre qui n'ont pas séjourné six mois dans un hôpital, mais qui ont obtenu un congé de convalescence à domicile, atteignant quatre années dans certains cas, ne peuvent bénéficier de la rente.

Ceux qui se sont rétablis dans un hôpital n'ont pas eu à supporter de frais, contrairement à ceux qui ont été soignés à domicile.

Comment les personnes se trouvant dans ce cas peuvent-elles éventuellement obtenir la rente de combattant ? »

La réponse du ministre ne nous paraît pas satisfaisante. Il rappelle, en effet, que la loi relative à la rente du combattant a trait aux hospitalisations, et que les congés de convalescence ne sont pas retenus. Il répète ce qui avait déjà été dit en Commission des Finances du Sénat, lors du vote de la loi du 29 mars 1967, en réponse à une demande faite à notre intervention par le sénateur luxembourgeois M. Ernest Adam, que ce régime correspondait à celui applicable en matière de chevrons de front, où seul le séjour à l'hôpital fut pris en considération, à l'exclusion du congé de convalescence. Puis vient la tarte à la crème selon laquelle le groupe de travail gouvernement-associations patriotiques n'aurait pas retenu cette revendication. Comme si ce groupe de travail disposait d'un monopole ! Nous sommes d'ailleurs surpris que la FNI n'ait pas poussé à la reconnaissance de cette revendication. Il y a, en effet, deux arguments extrêmement sérieux en faveur de la prise en considération du congé de convalescence :

1°) Nombre de blessés, qui étaient encore loin d'être guéris, ont été renvoyés chez eux pour se faire soigner soit dans des formations auxiliaires de la Croix-Rouge proches de leur domicile, soit même chez des médecins agréés; cela était dû au fait que le ravitaillement dans les cliniques et hôpitaux était extrêmement difficile en 1940-1941. Nous avons personnellement connu, à un hôpital de Bruxelles, un régime pour blessés de guerre où ces derniers ne recevaient de la viande que deux fois par semaine. Des lors, il n'y a pas de comparaison possible entre ces congés de convalescence et les autres.

2°) Beaucoup de blessés non encore guéris ont été aussi envoyés en congé de convalescence pour se faire soigner à domicile, parce qu'on craignait les rafles des Allemands dans les hôpitaux. En fonction de leur humeur, en effet, les Allemands expédiaient des blessés, et parfois des mutilés, en Allemagne, alors que tantôt, le blessé sortant de l'hôpital était autorisé à rentrer chez lui. Dès lors, pourquoi d'une période où les Allemands « libéraient », la Croix-Rouge a encouragé les directeurs des hôpitaux à renvoyer chez eux le plus grand nombre possible de blessés.

Nous espérons qu'à la lumière de ces informations complémentaires, M. Coûls réexaminera sa position. De toute façon, l'inclusion du congé de convalescence dans la proposition de loi qui sera déposée, à notre initiative, par notre camarade Roland Gillet permettra au Parlement de se prononcer en pleine connaissance de cause. Finalement, c'est tout de même lui qui fait les lois.

ARA et auxiliaires ARA

Dans la loi du 1^{er} décembre 1969, publiée au Moniteur du 1^{er} janvier 1970, qui fixait la date ultime de recevabilité des candidatures au bénéfice du statut des agents de renseignements et d'action, il y avait discordance entre les textes français et flamand : le second prévoyait le même régime pour les auxiliaires ARA, tandis que le premier les excluait. Une rectification a paru au Moniteur du 14 février 1970. Donc, les agents de renseignements et d'action et leurs auxiliaires disposent de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1970, pour faire encore valoir leurs droits. Les demandes doivent être adressées au ministère de la Justice, à l'attention de M. l'administrateur-directeur général de la Sûreté de l'Etat, 58, rue aux Laines, Bruxelles; elles doivent contenir tous les renseignements au sujet de l'identité et du domicile du requérant, et être, en outre, accompagnées d'un rapport détaillé mentionnant la nature et la durée de la participation, et les noms des personnes qui peuvent attester de la réalité des faits.

Par ailleurs, les agents de renseignements et d'action sont fort émus d'une interprétation, par le ministère de la Défense nationale, de la loi du 10 juillet 1969 qui leur applique la cotation prévue pour les Forces belges de Grande-Bretagne, dotation qui n'est cependant pas accordée aux auxiliaires. En effet, le ministère de la Défense nationale, se basant sur les dispositions de la loi originale concernant le statut des Forces belges de Grande-Bretagne, rejette les demandes des ARA qui sont cumulatives avec les périodes reconnues en vertu du statut des prisonniers politiques.

Déportés et réfractaires

La loi créant une rente viagère en faveur des déportés de la guerre 1914-1918 et des réfractaires et déportés pour le travail obligatoire de la guerre 1940-1945 a été publiée au Moniteur du 30 décembre 1969. Rappelons que la rente est de 500 F par semestre pour les déportés de 1914-1918 et pour les réfractaires 1940-1945, et de 250 F par semestre pour les déportés 1940-1945. Toutefois, ceux qui, parmi ces derniers, sont reconnus comme réfractaires bénéficient aussi de la rente de 500 F.

Comme pour la rente du combattant, la nouvelle rente n'est due qu'à l'âge de 55 ans, et prend cours le 1^{er} du mois qui suit l'introduction de la demande; elle pouvait jouer rétroactivement, mais à la condition que la demande soit introduite au plus tard le 30 mars 1970.

Les demandes doivent être adressées par lettre recommandée à la Poste, et en franchise postale, au ministère de la Santé publique, direction du Service administratif des Statuts, 31 square de l'Aviation, 1070 Bruxelles.

VOUS QUI ATTEINDREZ 55 ANS EN 1970

Monsieur de la Police l'eût dit lui-même : nos membres nés en 1915 atteindront 55 ans en 1970. Ceux qui comptent au moins six mois de services de guerre (combattants, résistants, PG, PP, SRA, etc.) et qui ont, de ce fait, droit à une rente de combattant ou de captivité à partir de l'âge de 55 ans sont encouragés à introduire leur demande à l'administration des Pensions, 10 place Jean Jacobs, Bruxelles, environ trois mois avant la date de leur anniversaire. Ainsi, ils auront toutes chances de percevoir leur trimestre de pension voulu.

Rappelons à ce propos que les prisonniers de guerre qui doivent produire copie conforme de leur carte de PG, ne sont pas tenus, en outre, à fournir copie de la carte des états de services de guerre; il leur suffit de ne pas barrer la rubrique concernant la campagne de mai 1940 et d'y indiquer leurs grade, matricule et unité.

Four autres détails, voir nos bulletins antérieurs et s'adresser aux sections pour des formulaires.

Pensions des invalides du temps de paix

Le Moniteur du 25 février 1970 a publié la loi du 11 février qui majore les taux des pensions des invalides militaires du temps de paix et de leurs ayants droit. Il s'agit, en fait, de faire bénéficier ces invalides des majorations déjà accordées, dans le passé, aux invalides de guerre. Il y a deux catégories : d'une part, les invalides dont le fait dommageable se situe avant le 25 août 1939 et qui se voient appliquer les lois coordonnées sur les pensions militaires, et d'autre part, les invalides dont le fait dommageable se situe à partir du 25 août 1939 et auxquels sont applicables les lois coordonnées sur les pensions de réparation. Voici, en bref, les majorations intervenues :

1) Fait dommageable antérieur au 25 août 1939.

a) Invalides : Le taux unique des pensions est majoré de 10 %.

b) Veuves et orphelins : Le taux annuel des pensions est porté respectivement à 31.508 F, 24.860 F et 19.488 F, selon que le décès du militaire s'est produit moins de quinze ans après le fait dommageable, plus de quinze ans après le fait dommageable, ou plus de vingt-cinq ans après. Quand il s'agit de militaires décédés durant le service, et non du fait du service, la pension est majorée de 10 %.

c) Ascendants : Majoration de 5 % quand le dommage est survenu pendant le service et par le fait du service, et de 10 % quand le décès est survenu durant le service, mais non par le fait du service.

2) Fait dommageable au 25 août 1947. Si l'on ne tient pas en considération la période du 25 août 1939 au 25 août 1947, c'est parce que cette période, c'est la législation sur les pensions de guerre qui est d'application. Le taux unique des pensions et allocations pour invalides, veuves, orphelins et ascendants est augmenté de 5 %.

Les nouveaux taux de pension sont dus avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1969. Dès le 1^{er} avril, les pensions doivent être payées sur le nouveau taux, et les arriérés devaient être liquidés dans le courant du mois de mars.

Victimes civiles de la guerre

Le Moniteur du 12 février a publié la loi du 6 février 1970 majorant les pensions des victimes civiles des deux guerres. Celles-ci sont augmentées de 2 % pour les invalides, les veuves et orphelins, et de 25 % pour les ascendants, à partir du 1^{er} octobre 1969. D'autres dispositions prévoient notamment qu'en cas d'aggravation, le taux d'invalidité ne pourra plus être diminué. On assiste ainsi progressivement à un alignement des victimes accidentelles sur celles du devoir patriotique.

Les soins aux invalides de guerre dans les hôpitaux militaires

La plupart des invalides des deux guerres ignorent qu'ils ont droit aux consultations, aux soins et à l'hospitalisation à titre gratuit, dans les divers hôpitaux militaires. Le bulletin des PP signale cependant qu'une hésitation subsistait quant au point de savoir dans quelle salle d'attente devaient se rendre les invalides de guerre. Il y en a, en effet, trois : une pour les officiers, une pour les sous-officiers et une troisième pour les caporaux et soldats.

Le général-médecin Guérissé, brillant combattant et résistant s'il en est, et qui est directeur du Service de Santé, vient de régler la question de façon tout à fait satisfaisante : les invalides de guerre disposeront d'une salle d'attente propre ou ils seront introduits dans la salle d'attente pour officiers.

La notion d'invalidité de guerre

Sur le plan administratif, il ressort d'une circulaire du ministère de la Fonction publique remontant au 5 novembre 1963, et qui vient d'être encore confirmée, que pour ce qui concerne les congés et autres avantages tels les bonifications d'ancienneté accordées aux invalides de

guerre, le terme « Invalide de guerre » doit être compris comme suit :

a) Invalides de guerre 1914-1918 :

1°) bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité par suite de faits de guerre;

2°) prisonniers politiques et déportés bénéficiaires d'une pension d'invalidité octroyée par des tribunaux pour dommages de guerre;

b) Invalides de guerre 1940-1945 :

1°) bénéficiaires d'une pension d'invalidité appartenant à une des catégories visées à l'article 2 des lois coordonnées sur les pensions de réparation;

2°) bénéficiaires de l'article 57 de ces lois, modifié par la loi du 26 juin 1952.

L'agent de l'Etat « invalide de guerre civil » ne bénéficie donc pas de cette décision ministérielle.

Il faut remarquer cependant que le ministère de la Santé publique a, dans certaines circonstances, étendu cette notion aux invalides civils.

Pension anticipée et agents de l'Etat

Répondant à un parlementaire, le Vice-Premier ministre et ministre du Budget a rappelé que le régime de la pension anticipée n'était pas applicable aux agents de l'Etat qui bénéficient d'une situation tout à fait différente de celle des employés et ouvriers, ou travailleurs indépendants, situation au demeurant plus avantageuse.

D'abord, les lois et arrêtés royaux régissant les pensions à charge du Trésor public ont prévu l'octroi de la pension prématurée aux agents qui sont hors d'état de continuer leurs fonctions par suite de maladie ou d'infirmité, quel que soit leur âge, pourvu qu'ils comptent au moins dix années de service (art. 3 et 4 de la loi du 21 juillet 1844). L'affection due à des causes étrangères au service n'influence pas le calcul de la pension de retraite, et l'agent pensant avant l'âge de soixante-cinq ans jouit des mêmes avantages que celui qui, à cet âge, serait admis à la retraite anticipée.

J'ajouterai, à ce propos, que le fonctionnaire âgé de soixante ans n'éprouve, en général, guère de difficulté à obtenir la pension prématurée si son état de santé ne lui permet plus de remplir normalement ses fonctions et n'est plus susceptible de s'améliorer, la procédure de cotisation devant les commissions du Service de Santé administratif du Ministère de la Santé publique écartant, d'autre part, les abus qui pourraient se produire en pareille matière.

De plus, la pension, coïncidant ou non avec la limite d'âge statutaire de soixante-cinq ans, subit l'incidence des services militaires du temps de guerre et des périodes assimilées. C'est ainsi que le temps passé à l'armée mobilisée est compté une première fois pour sa durée réelle et une seconde fois pour la même durée arrondie à l'année (guerre de 1914-1918) ou au mois supérieur (guerre de 1940-1945). Aux services militaires de 1940-1945 ont été assimilés : par l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 la durée de l'activité dans la Résistance armée, par l'arrêté-loi du 16 février 1946 le temps de participation aux Services de renseignements et d'action et par la loi du 1^{er} septembre 1948 les services rendus en qualité de résistant par la presse clandestine. La captivité en qualité de prisonnier de guerre s'intègre dans le calcul du temps passé à l'armée mobilisée. La loi du 3 juin 1920 permet de compter double, de date à date, la durée de l'internement au titre de prisonnier politique. Ces diverses bonifications peuvent sortir leurs effets dans la limite extrême des neuf dixièmes du traitement moyen ayant servi de base au calcul de la pension (art. 8, § 3, de la loi du 29 juillet 1920), alors que, sans leur concours, la pension de retraite ne peut excéder les trois quarts dudit traitement de base (art. 13 de la loi du 21 juillet 1844).

L'on voit mal, dans de telles conditions, le bénéfice qu'apporterait aux agents retraités de l'Etat une anticipation sur l'âge normal de soixante-cinq ans, assortie de la réduction de 5 % par année précédant cette échéance. Quant à la même anticipation sans réduction, l'existence

des bonifications précitées ne la justifie pas. Ce système impliquerait, en outre, l'admission fictive des années écoulées entre l'époque de la retraite et la date à laquelle les intéressés atteignent l'âge de soixante-cinq ans. Le département des Finances s'est toujours opposé à ce procédé, au contraire au principe de l'article 12 de la loi du 21 juillet 1844, aux termes duquel les pensions sont liquidées d'après la durée réelle des services.

Pension des instituteurs

Toujours le Vice-Premier ministre et ministre du Budget a précisé dernièrement qu'au cas où un instituteur est appelé à prendre sa pension, il bénéficie, pour chaque année de service dans l'enseignement public ainsi que pour le diplôme, d'une pension à raison de 1/55 ou 1/50 de la moyenne du traitement dont l'intéressé a joui pendant les cinq dernières années, ou de la moyenne la plus favorable des traitements de cinq années consécutives lorsque, par exemple, l'intéressé a eu, dans sa carrière, des années plus favorables que les cinq dernières. Le

choix de la période la plus favorable n'est cependant autorisé que pour autant que la diminution du revenu, par la suite, soit le résultat d'une circonstance indépendante de la volonté de l'intéressé.

En ce qui concerne les titres de guerre le temps de présence réel à l'armée sur pied de paix est compté simple, et à l'armée sur pied de guerre, double. Pour la période de guerre, ce temps est compté une première fois pour sa durée réelle et une seconde fois arrondi au mois supérieur (à l'année pour la guerre 1914-1918). Au service militaire, sont assimilés la résistance armée, les services de renseignements et d'action, la résistance par presse clandestine. Le temps passé en captivité comme prisonnier de guerre est intégré dans les services militaires du temps de guerre.

Grâce à ces diverses bonifications, on peut attendre éventuellement la limite extrême des 9/10 du traitement moyen ayant servi de base au calcul de la pension, alors que sans les titres de guerre la pension de retraite ne peut excéder les trois quarts dudit traitement de base.

MAQUISARDS ARDENNAIS DANS L'ARMEE AMERICAINE

Dans son livre « Chasseurs Ardennais dans le maquis » (1) dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro, M. Daniel Ryelandt rappelle que deux unités de l'Armée américaine ont été citées à l'ordre du jour de l'Armée belge, avec attribution de la Fourragère 1940. Parmi elles, la « Troop A » du 102nd Cavalry Squadron, ou, si l'on veut, l'escadron de reconnaissance du régiment, qui comportait de 800 à 900 hommes et fut en contact avec les maquis AS de la Semois, c'est-à-dire le secteur VII de la zone 5. Cette dernière, on le sait, était commandée par le major Bastin qui dirigeait, en 1940, le 1^{er} bataillon du 2 Ch. A.

Et Daniel Ryelandt narre l'extraordinaire aventure de trois sous-lieutenants auxiliaires de ces unités de l'AS qui furent recrutés, sur place, par la « Troop A » du 102^e : il s'agit de Jean Militis, René Fillet et André Roegiers. Le premier fut attaché comme « intelligence officer » à la « Troop A », et les deux autres à l'EM du régiment. Et l'auteur de « Chasseurs Ardennais dans le maquis » poursuit :

« Militis avait été un des meilleurs officiers de choc du maquis des Ardennes, après avoir mené une vie aventureuse en France les premières années de la guerre. Il avait été blessé à la veille de son recrutement par le 102^e — c'était sa troisième ou quatrième blessure; ce ne fut pas la dernière — et il ne peut finalement rejoindre l'unité que le 1^{er} novembre. Il ne devait plus la quitter avant le mois de juillet 1945, sauf pour quelques missions rapides à Bruxelles. Les Américains auraient, en effet, voulu faire régulariser sa situation par le ministère de la Défense nationale. Ils n'y arrivèrent pas. Le ministre approuvait sans réserve l'action du jeune homme et de ses deux compagnons, mais ne trouvait pas le moyen de les accréditer officiellement. Détail pittoresque : alors que les officiers incorporés aux bataillons qui montaient la garde à l'arrière furent toujours payés et parfois décorés, Militis, Fillet et Roegiers ne touchèrent jamais un sou, furent nourris par les Américains sur les excédents de rations et habillés de même; ces sept mois passés en première ligne ne sont pas repris à leurs états de service; les blessures reçues n'ont, comme me l'expliquait un jour un officier de la rue de Louvain, aucune valeur officielle ». Mais ils ont

tous les trois des attestations du Colonel Sammers et de ses adjoints qui, autrefois, peuvent les consoler de l'absence d'autres papiers et de bouts de ruban ! Ajoutons que Militis est devenu, l'année suivante, officier aux Commandos. Fillet est hôtelier dans le Luxembourg, tandis que Roegiers travaille dans les bureaux de l'ONU de Lake-Success. »

Nous ne connaissons pas André Roegiers, mais tout le monde a identifié notre Chasseur Ardennais d'honneur, le major Militis, actuellement attaché au SHAPE. Quant à René Fillet, il appartenait aux Chasseurs Ardennais en 1946 et est membre de notre section d'Arion; il est hôtelier à Eigelbach, dans un des plus beaux coins du grand-duché de Luxembourg, entre Diekirch et Ebernach, à proximité de Beaufort : son établissement porte une dénomination aléchantre : « Site unique ».

Précisons encore que nos maquisards Ch. A. ont pris part à la chevauchée fantastique de la « Troop A », se battant sur la ligne Siegfried, tenant bon avec le 102^e à la limite nord Montjoie-Raerens lors de l'offensive des Ardennes, puis sous la Roer, au Rhin, pour pénétrer finalement jusqu'en Tchécoslovaquie où ils furent en contact avec les maquis tchèques. Le « v Day » les trouva à Pilsen, la capitale de la Bière.

(1) Pour rappel, on peut souscrire à ce ouvrage en versant 130 F au C.C.P. 2112.26 de Daniel Ryelandt à Bruxelles, ou au C.C.P. 2355.79 de Georges Bouillon, « Le Dryade », Vieux-Virton.

AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1970 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

— Tu dois participer à toutes les activités de ton association.

— Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.

— Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.



LA VIE DE LA FRATERNELLE et des unités Ch.A.

L'administrateur de notre Bulletin, le colonel Renson a 80 ans



Le jubilaire, entouré du président du Brabant, J. Goffart, du président national, du colonel BEM Borgniet et du vice-président Bodson.

A la mi-janvier, le colonel Albert Renson a fêté son 80^e anniversaire. Nombre d'amis, parmi lesquels des camarades de combat de 1914-1918 et des Chasseurs Ardennais, avaient répondu avec empressement à l'invitation de M^{lles} Renson pour s'associer à cette célébration. On citera notamment MM. Hubert, président national; Bodson, vice-président national et trésorier de la section du Brabant; le colonel BEM Borgniet, administrateur-conseiller; Goffart, président du Brabant; Helmbaeker, ancien secrétaire national.

« Notre » colonel s'est montré plein d'allant et de sérénité, ce qui n'est pas pour surprendre, annonçant qu'il ne se proposait pas de convier les assistants à son 90^e anniversaire, mais seulement au centième, du moins ceux qui seraient encore là...

C'est toute la Fraternelle qui tient à apporter ses chaleureuses congratulations à celui qui a toujours voulu que le 20 A. maintienne avant tout ses liens de tradition avec les unités Ch. A., pour lesquelles il a été créé.

Devons-nous énumérer les exceptionnels états de service du colonel Renson pour les Chasseurs Ardennais: vice-président du comité de gerance du SSChA pendant l'occupation; membre du comité d'organisation de la fraternelle en 1945;

président a.i. du Brabant? Quand en 1949, le comité central décida de constituer le bulletin en service autonome, et alors que celui-ci connaissait une passe difficile en ce qui concerne la production



Pas de danse inédit?... Démonstration torillée d'Etat-Major ou révérence très XVII^e?... le colonel BEM Borgniet en pleine action. A l'avant-plan, toujours imperturbable, le colonel Renson.



Le président du Brabant, Jean Goffart et l'ancien secrétaire national, Louis Helmbaeker.

de moyens de subsistance, le Colonel accepta les fonctions d'administrateur, et il assume encore aujourd'hui cette charge. De 1960 à 1968, il en assura, en outre, la direction rédactionnelle. Il n'a d'ailleurs pas cessé de participer à la rédaction, tout comme à la vie de la Fraternelle, dont il est membre du conseil d'administration depuis 1954. Conseiller écouté et respecté, comme il n'en est pas d'autre.

Faut-il ajouter que le colonel Renson est entouré de la sympathie, de l'affection, du respect unanime des Chasseurs Ardennais et que nous lui souhaitons de demeurer de longues années encore un alerte jeune octogénaire, pour passer ensuite dans une autre numération; qu'il puisse aussi prendre part encore à de multiples et homériques parties de couyon auxquelles, quand il en a le temps — ce qui est rare —, le président national est heureux de s'associer, les dimanches matins?

Le Bulletin

Nous avons reçu pour le Fonds de soutien du bulletin:

1 ^{er} Chasseurs Ardennais	2000 F
Section 1 Ch. A.	5000 F
Abbé Nackaert, Baugnies	100 F
Victor Delang, Louvain	200 F
Léon Tesch, Habay-la-Vieille	100 F
Gaston Leenars, Bruxelles	20 F
Théophile Quataert, Bruxelles	50 F
tous anciens 1914-1918 du 10 ^e de Ligne	
M ^{lles} Vve Paulus, Arlon (en souvenir de son mari)	100 F
Général-Major Lamote, commandant la 1 ^{re} Division	100 F
Arsène André, Polleur	25 F
Maurice Demarche, Herbesthal	20 F
Alexandre Merckx, Louvain	500 F
Daniel Lardin, Nalines	20 F
Georges Saint, Hemiksem	20 F
Jean Manguette, Verviers	100 F
Tadino, Fraternelle des Démonstrateurs, Liège	100 F

Total, depuis le dernier bulletin 8455 F

D'autre part, 26 abonnements de sympathie ont été récoltés par notre camarade Adolphe Droeshaut et 5 par Edmond Giboux, tous deux de la vaillante sous-section de Molenbeek.

A tous ces généreux donateurs et prospecteurs, un cordial merci.

MANIFESTATIONS 1970

- 26 avril — HOUFFALIZE: Congrès national de la Fraternelle.
- 3 mai (?) BRUXELLES: Fête de l'Infanterie.
- 8-9 mai — SPICH (RFA): Fastes du 1 Ch. A.
- 22-23 mai — VIELSALM: Fastes du 3 Ch. A.
- 31 mai — COURTRAI et VINKT: 30^e anniversaire de la bataille de la Lys.
- 24 au 27 juin — ARLON, MARTELANGE, BASTOGNE, CHABREHEZ, VIELSALM: Marche du Souvenir IV.
- 19 septembre — MARTELANGE: Commémoration du 25^e anniversaire de la Fraternelle.
- 20 septembre — ARLON: Commémoration du 25^e anniversaire de la Fraternelle.

Le président de la Fraternelle chez le ministre de la Défense nationale

M. P.W. Segers, ministre de la Défense nationale, a reçu en audience, le 17 mars, le président national de la Fraternelle. Ce dernier l'a entretenu du XXX^e anniversaire de la campagne de 1940, de la célébration, en septembre prochain, du XXV^e anniversaire de la Fraternelle, de la Marche du Souvenir et de notre prochain Congrès national.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu réunion à Libramont le 21 mars. Il a mis au point le programme du congrès national de Houffalize et a discuté, sur présentation des propositions du président du comité d'organisation, M. Raymond Reuter, des manifestations à mettre sur pied à Martelange et Arlon, les 19 et 20 septembre, en vue de célébrer le 25^e anniversaire de la Fraternelle.

Le président a mis les administrateurs au courant de son entretien avec le ministre de la Défense nationale.

Le Conseil s'est également soulé de la réalisation d'un disque de notre marche et de l'aménagement du monument national de Martelange, de la participation aux fastes des unités Ch. A., de la commémoration du 30^e anniversaire de la bataille de la Lys à Courtrai et à Vinkt, ainsi que de divers problèmes administratifs.

Cotisations

Chacun est invité à se mettre en règle aussi rapidement que possible au point de vue cotisation pour l'année 1970. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2.)

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, de même qu'à celui du bulletin. En revanche, les versements de soutien pour le bulletin doivent être effectués au C.C.P. de celui-ci.

Association belge de progrès social

L'Association belge de progrès social a appelé à sa présidence le député de Bruxelles Roland Gillet, qui, comme chacun sait, appartenait au 1 Ch. A. en 1940. Nos cordiales félicitations à notre camarade aux activités débordantes, et qui est toujours prêt à se mettre à la disposition de ses anciens frères d'armes.

Le Général Champion, Grand Officier de l'Ordre de Léopold II

C'est seulement par le *Moniteur* du 8 janvier 1970 que nous avons appris qu'un arrêté royal du 8 juillet 1969 avait promu le général-major Lucien Champion au grade de Grand Officier de l'Ordre de Léopold II. Nous l'en félicitons bien cordialement.

CHASSEUR ARDENNAIS EN HERBE...



Ce jeune Chasseur Ardennais, qui pourrait être aussi pêcheur d'Istade, a trois ans. Il s'appelle Thomas Henrion et est le petit-fils de notre président national, auquel il a subtilisé un baret vert, déjà sa coiffure préférée. Il est de bonne graine...

Show de la musique FDI

Nous espérons que nombreux ont été les Chasseurs Ardennais à suivre le 28 décembre dernier le show de notre musique FDI à la TV - RTB. Il fut réellement magistral. Et le lieutenant Roland Cardon se montra aussi à l'aise devant les micros et sous l'œil des caméras que la baguette à la main.

Les Beaufils, Chasseurs Ardennais

Dans notre dernier numéro, nous signalions que le regretté colonel BEM Georges Beaufils, natif de Léglise, avait souvent exprimé son regret de n'avoir pu appartenir aux Chasseurs Ardennais. Que ce rappel nous soit l'occasion de signaler que deux de ses frères furent des nôtres en 1940; ils habitent toujours Léglise et sont membres de notre section de Neufchâteau. L'un d'eux, Albert, a subi cinq années de captivité comme prisonnier de guerre et en est revenu avec une santé sérieusement ébranlée.

Le centre « Infanterie - Troupes blindées » d'Arlon-Stockem

Depuis le mois de janvier 1970, l'Ecole d'Infanterie, l'Ecole des Troupes blindées, ainsi que le 5^e Lanciers et le bataillon d'Instruction et d'Expérimentation Léopold, stationné à Bourg-Léopold, sont regroupés dans un ensemble portant la dénomination « Centre Infanterie - Troupes blindées ». Le commandement est établi à Stockem-lez-Arlon.

Le commandant du centre est le général-major Fernand Wagner, Arlonnais d'origine, qui fut chef du Corps du 3^e Chasseurs Ardennais de 1956 à 1958.

Vacances Méditerranée Corse pour handicapés

Sous l'égide de la Ligue nationale pour handicapés, vient de se constituer une ASBL « Vacances Méditerranée Corse » pour handicapés. Elle est placée sous la présidence d'honneur du prince Alexandre de Mérode, membre du Comité olympique international. Notre président national a été appelé à faire partie du Comité de patronage, en même temps qu'un certain nombre de ministres et les gouverneurs des provinces wallonnes. L'animateur et administrateur-délégué est notre ami le major Jean Militis qui se dévoue depuis nombre d'années en faveur des enfants handicapés.

Abonnements de sympathie

Depuis la création de notre bulletin la redevance pour « abonnement de sympathie » n'avait pas varié, au point qu'elle était devenue à peine supérieure, sinon inférieure pour certains numéros, au prix de revient. Nous avons donc décidé de la modifier. Désormais, elle sera de TRENTE francs pour quatre numéros au lieu de vingt. C'est moins cher qu'un whisky!...

IN MEMORIAM

Le commandant Hubert Weyers

Comme l'annonce par ailleurs la section du Brabant, le commandant Hubert Weyers est décédé inopinément à Tremelo, à l'âge de 64 ans, le 3 février. Il avait appartenu au 1^{er} Ch. A. Longtemps avant la guerre et était chef de peloton à la 9^e compagnie en mai 1940. Il fut blessé d'un éclat d'obus à la cuisse à Gyzenzele, au sud de Kwatrecht, lors des combats retardateurs de la Dendre. Titulaire de la Croix de Guerre avec palme, il était resté extrêmement fidèle à son régiment dont il ne manquait jamais les fastes. Il faisait partie depuis toujours du comité de la section du Brabant, et c'est alors qu'il se préparait à monter en voiture pour se rendre à une réunion de ce comité qu'il fut foudroyé par un infarctus. Il avait été aussi administrateur-adjoint du bulletin.

Nous renouvelons à sa famille nos bien sincères sentiments de sympathie.

L'adjudant Marcel Poncelet

Lors de la dernière Marche du Souvenir, un des plus anciens participants était un vétéran du 3 Ch. A., l'adjudant Marcel Poncelet. Vêtu d'un training bleu, similaire à celui du capitaine finlandais, il dut, manquant d'entraînement, faire preuve d'un courage extraordinaire pour terminer le parcours. Au milieu de la deuxième étape, on voulut le réformer, car ses pieds étaient ensanglantés; il refusa et se remit en route, bardé de sparadraps et chaussé d'espadrilles. Il parvint à Vielsalm, heureux et justement fier.

C'est avec peine que nous avons appris son décès subit à 58 ans, le 9 janvier dernier, en ce village de Tempoux, si cruellement cher au 3 Ch. A. et où il était venu s'établir lors de sa mise à la retraite. Natif de Rochecourt, il avait accompli son service militaire au 10^e de Ligne, s'était rengagé au 3 Ch. A. et fit la campagne de 1940, comme sous-officier, à la 7^e compagnie. Ayant pu échapper à la captivité, il fut résistant AS et détenu à la forteresse de Huy, échappant à la déportation grâce à l'avance alliée. Il reprit immédiatement du service en 1944 au 12^e bataillon de Fusiliers qui, avec les Américains, franchit le Rhin à Remagen. Ses funérailles ont eu lieu le 13 janvier.

Devant la mortuaire se pressaient les diverses délégations d'anciens combattants et prisonniers de guerre, des Chasseurs ardennais, des membres des fraternelles et des militaires casernés en Allemagne, ainsi que des enfants des écoles et du personnel enseignant.

Les drapeaux des sections du Brabant et de Molenbeek encadraient celui des anciens combattants et prisonniers de guerre de Tempoux.

Le corbillard portant la dépouille du défunt était encadré par MM. Robert, secrétaire national de la Fraternelle, J. Mouton, officier retraité, Antoine Misson, président de la F.N.A.P.G. de Tempoux et

l'adjudant Luc Wanufel, ancien du 3^e Ch. Ard. et ancien président de la section F.N.C. de Tempoux.

Le deuil était conduit par la famille du défunt, suivie des diverses délégations et personnalités parmi lesquelles celle du 3^e Ch. Ard. de Vielsalm, conduite par le capitaine Franzelm, celle venant d'Al-Jachelle, conduite par le capitaine Maréchal du RTO escorté de deux sous-officiers du 4 TTR et du ETO, les membres du Comité et de nombreux anciens combattants et prisonniers de guerre de Tempoux. Dans la nombreuse assistance, nous devons signaler la présence de M. Dubois, bourgmestre, ancien de 14-18 et président d'honneur de la F.N.C. locale, de Mme la Vicomtesse Robert de Baré de Comogne, veuve et mère d'anciens de 14-18 et de 40-45, de M. J. Allard, secrétaire régional, de plusieurs membres du Conseil communal et du Conseil de fabrique.

Devant l'église, au pied du monument aux morts des deux guerres encadré par les drapeaux et les enfants des écoles se forma le carré pour un ultime hommage. Le secrétaire de la section locale de la F.N.C., M. A. Gilon-Legrain, rappela la carrière et les mérites du défunt et invita l'assistance à s'unir pour primer ensemble pour le repos de son âme.

Nous renouvelons à Mme Poncelet et à ses enfants l'expression de nos condoléances émues.

Chapeau... à la Poste

Nous avons eu fréquemment à nous plaindre du mauvais fonctionnement de notre Administration des postes, notamment en ce qui concerne le délai de distribution de notre bulletin.

Nous avons cette fois à lui tresser une guirlande : un de nos correspondants avait écrit à notre président national, en mentionnant simplement : « Monsieur Hubert, président des Chasseurs Ardennais, Bruxelles ». Et bien, la lettre lui est parvenue quelques jours plus tard, pleine d'émagements, prouvant qu'on avait effectué diverses recherches...

Vous me direz que c'est peut-être dû au fait que notre président est bien connu, mais ce qui nous plaît, en l'occurrence, c'est qu'on ne se soit pas contenté de renvoyer le pli à l'expéditeur.

Au reste, la crise postale est mondiale. Elle règne aussi bien aux Etats-Unis qu'en URSS où un quotidien signalait dernièrement qu'une lettre envoyée à 190 km de Moscou avait mis trois jours pour y parvenir, alors qu'il y a cent ans une lettre postée par Léon Tolstoï pour la même destination n'avait mis que vingt-quatre heures.

A la tête du 2^e Chasseurs Ardennais

Le 2^e Chasseurs Ardennais est devenu unité de réserve depuis 1956.

Nous avons appris avec un vif plaisir que le lieutenant-colonel B.E.M. Jacques, ancien chef de corps du 1 Ch. A. (1965-1967) avait, à la date du 1^{er} décembre 1969, repris le commandement du 2 Ch. A. du lieutenant-colonel Stevelinck, lui-même ancien commandant du 3 Ch. A. (1958-1959).

Le 2 Ch. A. reste en de bonnes mains.

DANS NOS SECTIONS

ARLON

Promotion

Nous avons appris avec plaisir que notre ami Jean-Pierre Brack vient d'être promu au grade de Premier Sergent.

Ancien de la 10^e Cie Moto du 1^{er} Régiment, J.-P. Brack se distingua dans la Résistance en accomplissant de délicates missions de « passeur d'hommes » à la frontière belgo-luxembourgeoise à Pallen. Toutes nos félicitations !

Décès

Est décédé le 31 décembre 1969, l'adjudant de 1^{re} classe pensionné Fernand Cherry, qui fut longtemps instructeur à la Compagnie école du Corps des Chasseurs Ardennais et, après la guerre, RSM à l'Ecole d'Infanterie.

Nous avons appris aussi la mort, le 4 février, à l'âge de 75 ans, du docteur Edouard Alesch, qui fut un remarquable spécialiste des maladies des yeux et était, par sa mère, apparenté à la famille Funck, de la célèbre brasserie luxembourgeoise. Il était membre de notre section d'Arлон.

La famille du 1^{er} sergent Tibor, glorieusement tombé à Vinkt, vient à nouveau d'être sérieusement éprouvée. Un des frères, Albert, ouvrier aux Ardoisières de Martelange et habitant le village familial de Grumelange, a été renversé et tué par une voiture alors qu'il sortait de la clinique St-Joseph à Arlon où il était allé rendre visite à sa sœur hospitalisée. Un autre frère, l'adjudant François Tibor est attaché à l'EM de la Province.

Aux familles endeuillées, nos fraternelles condoléances.

BERTRIX

Décès

Le samedi 31 janvier, une importante délégation de la section avec drapeau a conduit à sa dernière demeure le camarade Jules Draux, Chasseur Ardennais de 1940, ex-PG du Stalag IV D, invalide de guerre. A la famille endeuillée, nous réitérons nos plus vives condoléances.

Congrès national

La section informe ses membres, ainsi que ceux des sections limitrophes qu'elle organise le déplacement en car au congrès national de Houffalize, le 26 avril prochain. Se faire inscrire avant le 20 avril chez le secrétaire régional.

Une nouveauté

La section de Bertrix vous offre au prix de 100 F pièce des assiettes murales en bois des îles et décorées de la fidèle reproduction de notre emblème, la Hure. Ces petits chefs-d'œuvre sont exécutés par un membre de la section. Commandes au secrétaire Emile Colson.

BRABANT

Notre membre René Laurant est venu renforcer notre effectif au Comité. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous avons appris le décès de :

Marcel Claes, membre effectif; Marcel Poncelet, adjudant pens., membre effectif; M. Cyrille Demelenne, père du Colonel e.r. A. Demelenne; Mlle Bozard, décédée accidentellement, - fille d'un membre effectif; Armand Moermans, membre effectif.

La Section et le Comité ont eu la douleur de perdre le cd h^{er} Hubert Weyers, brusquement terrassé, alors qu'il se préparait à venir nous rejoindre pour notre réunion de février.

Une délégation, conduite par notre président Goffart, a assisté aux funérailles. L'éloge funèbre du défunt fut prononcé par le Président.

Le cd Weyers était le type même de l'officier plein d'idéal, resté fidèle à sa fraternelle.

Il portait fièrement, à nos manifestations, le béret vert qu'il avait conservé de la guerre 1940-1945.

Nous présentons à ces familles endeuillées, nos condoléances émues.

Le lieutenant d'Avi F. Goffart vient d'être promu capitaine.

Notre membre et ami, François Guiot, a été promu au grade d'adjudant-chef. Nos chaleureuses félicitations.

Le bal de la Hure

Le traditionnel bal de la Hure a eu lieu au Club Prince Baudouin, le samedi 7 mars. Il a remporté un très vif succès. Nombre d'anciens avaient répondu à l'appel du président de la section, Jean Goffart, et du directeur des fêtes Roland Depiesse, qui, une fois de plus, n'avaient ménagé aucun effort pour préparer cette manifestation amicale et animée. Parmi les personnalités présentes : le député Ch. A. Roland Gillet, le bourgmestre de Schaerbeek, M. Gaston Williot, le major Siraux, chef de Corps désigné du 3 Ch. A., l'adjudant Leuris, secrétaire de la section 1 Ch. A., venu spécialement d'Allemagne, et le Président national.

HOUFFALIZE

Congrès national

Ce numéro du bulletin vous donne le programme de la journée du 26 avril. Comme nous vous le disions dans notre dernière circulaire, notre section qui a été chargée de préparer ce Congrès se doit, vu l'importance de son effectif actuel, de fournir le plus gros contingent de participants.

Pour un grand nombre, ce sera peut-être la première occasion, depuis les événements de 1940, de retrouver d'anciens frères d'armes. Que de joie donc en perspective et à ne pas laisser passer sans la savourer !

Manifestations de Ciney

Notre ami Donia Widart vous annonce que, les 9 et 10 mai, la section F.N.A.P.G. de Ciney organise en cette localité de grandes fêtes patriotiques pour célébrer le 25^e anniversaire de la victoire et de la libération des camps.

Il souhaite y rencontrer nombreux les Chasseurs Ardennais qui savent encore

se souvenir. Ce sera pour eux une nouvelle démonstration de fraternité et de solidarité.

La section F.N.A.P.G. de Ciney compte beaucoup d'anciens bérets verts et demande à tous de l'aider dans son opération « Briques Ste-Ode ». A cette fin, on peut dès à présent se procurer des vignettes auto-collantes pour voitures ou fenêtres en versant la somme de 20 F par vignette désirée au C.C.P. n° 7610.28 de Reynolds Hostin, à Ciney. Prière de mentionner sur le talon du versement « Briques Ste-Ode ».

D'avance, notre ami Widart vous en remercie.

Décès

Notre section a été affectée par le décès de quatre de ses membres : Cyrille Boulanger, de Somal, le 23-12-1969; Albert Degeye, de Ave et Auffe, le 23-2-1970, Léon Capelle, de Ciney, le 26-2-1970 et Lucien Pousseur, de Roche-fort.

D'autre part, les familles de plusieurs de nos membres ont été endeuillées : notre vice-président Fernand Philippart, de Dineze, a perdu sa belle-mère : Madame Vve Cornet; Maurice Rodrigue, de Ciney, a perdu son père : Arthur Rodrigue; les camarades Florimond Constand, de Spontin, et Gaston Lelièvre, de Lez-Fontaine, ont tous deux perdu leur épouse.

A toutes ces familles si douloureusement éprouvées, nous adressons en témoignage de sympathie nos plus sincères condoléances.

Distinctions honorifiques

Nous tenons à signaler que, par arrêté royal en date du 6 novembre 1969, deux de nos membres : les camarades Maurice Robert, de Gouvy, et René Leclerc, de Chanly, se sont vu attribuer la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II, en témoignage de reconnaissance pour services rendus au pays pendant la guerre 1940-1945.

A ces deux braves, nous adressons de tout cœur, nos chaleureuses félicitations.

BASTOGNE : 10 MAI 1940

Appel aux anciens du 2^e régiment de Chasseurs Ardennais

Notre ami, le commandant e.r. Georges Hautecler, nous signale que l'appel lancé dans notre bulletin lui a valu un nouveau témoignage fort intéressant. Il s'agit de celui de René Leboutte, qui était sous-officier de renseignements du III^e bataillon du 2^e régiment. Et le sergent Leboutte ne s'est pas limité à la journée du 10 mai, mais a donné le récit de toute sa campagne de mai 1940. Qu'il en soit ici remercié.

Espérons que d'autres anciens suivront son exemple.

Les témoignages peuvent être adressés directement à notre ami : avenue des bouleaux 4, 1950 Kraai-nem.

MARCHE-EN-FAMENNE

Nomination

A été nommé au grade d'adjudant-chef, dans la catégorie des sous-officiers de carrière, à la date du 26 décembre 1969, notre membre Aris Lambert attaché à l'H.M. Kiege.

Cordiales félicitations.

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C. C. P.

Le numéro du C.C.P. de la section est le suivant: 715193, sous la dénomination « Fraternelle des Chasseurs Ardennais section de Neufchâteau - Libramont, à Légglise ».

A ce propos qu'il soit permis d'évoquer toutes les difficultés rencontrées pour obtenir l'ouverture de ce C.C.P. il a fallu presque trois mois pour aboutir l'Office des Chèques ne précisant jamais avec exactitude ses exigences. Pour faciliter la tâche aux sections qui doivent encore accomplir les formalités d'ouverture d'un C.C.P., signalons que la demande initiale doit être remplie et signée par le président national et le secrétaire national.

Assemblée générale de la Section

Elle aura lieu en avril prochain en principe un samedi, à une date et à un endroit qui n'ont encore pu être fixés. Dès à présent, un pressant appel est adressé à tous les membres de la section pour qu'ils assistent le plus nombreux possible à cette réunion; ils seront avertis individuellement par circulaire.

Cotisations

La plus grosse partie des cotisations pour 1970 (50 F) est rentrée. Deux ou trois sections locales et quelques membres isolés doivent encore s'exécuter. Qu'il soit permis au président de la section d'insister pour qu'ils se mettent en règle au plus tôt.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

LA VIE AU 1er CHASSEURS ARDENNAIS

Dixième victoire du 1er Chasseurs Ardennais au Challenge Fusilier d'Assaut



Parfaitement décontractés des épreuves du 1 Ch A arborent déjà le sourire de la victoire. (Cliché « F.M. »)

La 2^e compagnie du 1^{er} Chasseurs Ardennais a réédité l'exploit de 1963 en réalisant des performances peu communes. On se souvient du Peloton Chalfusas de cette même 2^e compagnie, commandé alors par le lieutenant Delvosal et qui avait pris une avance tellement foudroyante que les adversaires les plus tenaces en avaient été découragés. Il a fallu attendre longtemps avant de pouvoir enfin inscrire cette étonnante DIXIEME victoire au palmarès. Avant la compétition, nous n'étions pas aussi optimistes que le capitaine BEM Dieu et le 1^{er} sergent Alvoet ! Chacun

vivait d'espoir, mais ne s'attendait nullement à un résultat aussi remarquable.

En réalisant cet exploit, nos « gars » de la 2 ont prouvé qu'ils étaient imprégnés d'enthousiasme, de courage, d'endurance, d'énergie, d'esprit de camaraderie (celui qui unit tous les Bérés Verts) et qu'ils possédaient les connaissances techniques et tactiques requises et nécessaires au combattant, que leurs grades ont sur leur ineulquer au cours de l'instruction. On lira ci-après les impressions d'un des participants. Bravo, les amis, la Fraternelle est fière de vous !

Classement officiel

	Tir	Marche Pl.	Pist. Obst.	Tact.	Régl.	Armt.	Franch.	Gen.	Energ.	Marche Sec.	Total
1 Gr.	3	3	0 0	1 0	1	1 1	1	0	0	2	13
1 Ch. A.	3	3	1 0	0 1	1	1 1	1	1	1	3	18
1 C	3	3	0 0	1 0	1	1 1	1	0	1	3	15
3 Cy	3	3	0 0	0 0	1	1 1	1	0	1	2	13

APRES LE « CHALFUSAS » A BOURG-LEOPOLD

1 Ch. A. ! « Nous étions bien les plus forts »

C'est bien cette exclamation qui fusait le plus souvent dans les rangs de la 2^e Cie du 1 Ch. A. à l'issue de sa victoire au Challenge Fusilier d'Assaut qui s'est déroulé du 23 au 28 février 1970 à Bourg-Léopold. Notre propos ne sera pas de faire ici des déclarations fracassantes à la manière de quelque boxeur victorieux ou de tel joueur d'une grande équipe de football, même si dans le cas présent la victoire ne souffre d'aucune bavure. Nous avons voulu nous remémorer les grands « moments » de la compétition et, en tant que participant à ce challenge, évoquer quelques impressions : quels furent, tour à tour, nos espoirs, nos joies, nos craintes durant ces quelques jours.

Les « Forces » sont sur place dès le dimanche 22 février après-midi. Le voyage de Spich à Léopoldsborg est sans histoire ; le temps maussade n'engage certes pas à l'optimisme mais tous sont confiants et attendent fermement la marche de peloton du lendemain.



La détente des fusiliers d'assaut, autour du Chef de Corps.

Mais, à la surprise générale, le premier plat de résistance n'est pas la marche de peloton mais bien un entraînement à la bonne vieille piste d'obstacles de la chaussée de Hechtel. Initiative quelque peu « sadique » s'il en est, mais combien géniale et profitable, comme cela se confirmera par la suite !

L'après-midi, Janion au vent, le peloton, bien emmené par le lieutenant Paermentier et le sergent Roosen, accomplit le parcours des 14 km qui se terminera, comme il se doit, sur un envoi de la « Marche des Chasseurs Ardennais ». Le Challenge est lancé !

Mardi 24 février... Tir : épreuve type du bon soldat. Le temps est beau, peut-être trop pour des hommes qui ont été entraînés dans les conditions atmosphériques moins favorables. Mais qu'importe ! Bientôt les coups de feu crépissent. Moments d'angoisse !... 99 impacts, le meilleur résultat de la journée !

L'épreuve suivante, le règlement n'est qu'un formalité, si bien qu'au terme de cette journée les adversaires se retrouvent à égalité : 9 points partout avec l'avantage du tir aux Ardennais.

Mercredi 25 février... Epreuves de tactique : les trois sections se comportent très honorablement, car elles y ont été préparées de main de maître par notre commandant de compagnie, le capitaine BEM Dieu.

C'est aujourd'hui le jour « J », le jour où le Challenge se gagne ou se perd, car au programme figure également la piste d'obstacles qui doit être bouclée en moins de 9 minutes par toutes les sections.

Tour à tour, les 1^{er} Grenadiers, 1^{er} Carabiniers, 3^e Carabiniers cyclistes s'y brient les dents. Les Ardennais, suite à un échauffement approprié sous la conduite du 1^{er} sergent-major Gerardy et grâce à une technique soigneusement mise au point, réussissent à placer 2 sections dans les délais.

L'avance se chiffre alors à 2 points ; la victoire se dessine. Dès lors, toutes les onomatopées (pas bien méchantes d'ailleurs) que suscite parfois notre emblème font place à un silence admiratif.

Il faut avoir disputé de telles épreuves où l'on s'aide, où l'on souffre ensemble pour éprouver cette joie dans l'effort, cet esprit de camaraderie, où plus rien ne compte sinon le but à atteindre, où l'on oublie même le temps qui passe (c'est d'ailleurs le cas de la 3^e section qui échoue de très peu : 4 secondes à la piste).

Cette même 3^e section, brillamment entraînée par le sergent Collette, va d'ailleurs se racheter le lendemain, car elle est la seule de son groupe à réussir l'épreuve du lancement de grenades.

Entretemps, la 2^e section du sergent Boulanger se qualifie en navigation, la section du 1^{er} sergent Colbrant, au tir à l'Energ.

Avant-dernière épreuve : l'armement, qui se déroule parfaitement. Dès cet instant, avec une avance de trois points sur les autres unités et l'avantage que nous procure le tir, nous savons déjà que nous avons remporté le challenge !

Il reste à accomplir la marche de nuit par section. Allons-nous déjà nous endormir sur nos lauriers ?

C'est bien mal connaître l'ardeur des Chasseurs Ardennais !

De fait, les 3 sections la réussissent ; la 1^{re} section conduite par le 1^{er} sergent Colbrant se payant même le luxe de parcourir les 12 km en 1 h 37. La 2^e compagnie remoue ainsi avec le succès au Challenge Fusilier d'Assaut !

Vendredi 27 : c'est l'heure de la récompense. C'est d'abord le chef de Corps, le lieutenant-colonel Stenuit qui félicite les héros du jour, tous ceux qui ont pris part à la victoire.

Personne n'est oublié, et le Colonel trouve en la personne du SM Dorane un allié de choix pour créer bien vite une ambiance de franche bonne humeur.

L'après-midi a lieu le défilé et la remise des médailles, épreuve la plus difficile du Challenge d'après certains, peut-être à cause du froid !



Après l'effort...

Après la traditionnelle « photo de famille » autour du Spich, l'heure du retour à Spich. Chacun quitte Bourg-Léopold avec un léger regret de cœur car on ne quitte qu'avec peine ce qu'on a appris à aimer. Cependant, on est joyeux à l'idée de retrouver toutes les compagnies qui nous attendent au quartier, celles que nous représentons et qui ont eu confiance en nous.

Bourg-Léopold est terminée. Vive Bourg-Léopold et le Challenge Fusilier d'Assaut 1970 !

Mais déjà on songe à la prochaine épreuve. Puisse ce Challenge rester au sein de notre prestigieuse Bataillon !

Pour cela, il faut que soient toujours présents l'esprit d'équipe, le travail et la volonté qui nous ont animés durant notre séjour à Bourg et que résume très bien notre devise : « Résiste et Mords ». C'est peut-être là le secret de la réussite.

N.D.L.R. — Avec une compagnie comme celle 2^e, en règle de cotisation à 100 %, cette 2^e qui avait déjà remporté le Trophée du recrutement de la Fraternelle pour l'exercice 1969, nous étions quasi certains de voir revenir le Trophée du CHALFUSAS au 1 Ch. A. !

LA CITE DE L'ESPOIR

Comme annoncé dans notre numéro précédent, certaines rentrées étaient en core attendues.

Le résultat global de la tombola « Cité de l'Espoir » se soldait par un montant net de 676.899 FB.

Notre Président national, dans son éditorial, comprenait la réception de l'organisateur mais ne partageait cependant patiemment son point de vue. Nous avions cru, disait-il, pouvoir apporter ces pauvres enfants un million de francs et nous n'étions arrivés qu'à un peu plus de 675.000 ; ce qui n'était tout de même pas mal du tout.

En page 15, nous signalions, qu'en moins de deux ans, la Fraternelle Ch A avait procuré près d'un million de francs à ce home d'enfants handicapés.

Le mot PRES est à présent à supprimer et à remplacer par... PLUS d'un million de francs.

En effet, les rentrées attendues et qui ont encore dépassé tous les espoirs le plus optimistes se soldent par un montant de 68.626 FB.

La recapitulation ci-après permet d'avoir une vue d'ensemble des opérations.

Tombola de mars 68 :	Bénéfice net	FB 273.64
Tombola de déc. 68 :	Bénéfice net	24.74
Tombola de nov. 69 :	Bénéfice net	676.89
Dernières rentrées		FB 975.28 676.89

Total général 1.043.91

On aurait pu croire que l'organisation aurait été, cette fois, satisfaisant étant donné que nous avions procuré PLUS d'un million aux malheureux gosses de La Cité de l'Espoir.

Et bien, il ne l'est pas encore. Ci-après copie d'une lettre de La Cité de l'Espoir :

Mon cher Monsieur Leuris, Le Comité de gestion de La Cité de l'Espoir a pris acte des différentes opérations bénévoles réalisées au profit de La Cité de l'Espoir par les Chasseurs Ardennais sous votre impulsion. Ces opérations ont rapporté la coquette somme d'un million de francs belges.

Nous avons constaté également les difficultés d'organisation que nous rencontrons nous-même pour nos propres activités et nous sommes sur place, c'est-à-dire en Belgique.

Devant cette situation, nous serions particulièrement heureux si vous acceptiez la mission d'être notre représentant officiel pour l'Allemagne, ce qui vous donnerait le pouvoir de traiter, avec notre accord, tous les problèmes posés par ces différentes organisations en Allemagne.

Nous attendons dans votre prochaine réponse votre accord pour cette mission de confiance qui traduit à nos yeux une reconnaissance de notre Institution envers vos excellentes qualités d'organisateur et d'homme de cœur.

Dans l'attente de vos nouvelles, croyez, Cher Monsieur, à toute notre amitié.

(Sé) Le Directeur,
M. Leroy.

Cette année, pas de tombola. (Organisée par les Chasseurs Ardennais.)

Mais... étant donné ce qui précède, j'ai passé un contrat avec le sous-chef de musique principal de la Musique du 1^{er} Corps Contrat par lequel Freddy Lefèvre (musicien-compositeur) avec le concours de musiciens de la Musique du 1^{er} Corps (titre privé) et de Gérard Procureur de la musique des FDI (à titre privé), s'engage à fournir 1.000 disques reproduisant deux de ses meilleures compositions « Vienneses » et « Les Violons ». Disques qui sont mis en souscription au prix de 100 FB. Le bénéfice intégral réalisé sur la vente de ce disque est exclusivement réservé à La Cité de l'Espoir.

Le compositeur, lui-même, cède les droits d'auteur à cette institution pour enfants handicapés.

Bien que la Fraternelle n'ait rien à voir avec ce contrat, étant donné que je n'agis qu'à titre de représentant de La Cité de l'Espoir, j'espère que les amateurs de belle musique se feront un plaisir de posséder ce disque philanthropique « belge » engendré par un compositeur « belge ». Souscriptions au C.C.P. 8223.03 de la section 1 Ch A.

Soutien

Général Lallemand; Colonel Goegebeur; Lieutenant-Colonel Moyné; Lieutenant-Colonel Delogne; Lieutenant-Colonel Stenuit; Lieutenant-Colonel Dedeken; J. Lallemand; A. Decker; Cdt Gohy; Simon, J. Neulens; Aumônier Bauma; G. Burlet; J. Motet; Cady Bradford; A. Lejere; J. Stevenin; J. Devos; J. Derbaix; Ch. Fays; Clément Bouchet; Cdt BEM Mathieu; Colassin; Crollen; Pirlot; Michel; Meichor; Albert Pire; Capt Cautifmann; Adjt Crèveœur; Adjt Monville; P. Mouthuy; Mlle Guyot; Mademoiselle Gerard; Mlle Rolain; Capt Laine; Colonel Forgeot; Colonel Tihon; M. Lerens; Adjt-chef Wyn; Mme Colyn; Adjt Hardenne; Adjt Mathieu; J. Bolle; Aumônier MacLean; Major Beaufays; Adjt Emile Moens; SM Pollak; Amand; Capt Dubois; Masset; Adjudant H. Reul.

Un grand merci à tous ces généreux membres. C'est grâce à leur appui financier que la Section peut « VIVRE ».

Passages

Le major BEM Detrembleur, après une trop brève réapparition, au 1 Ch A, est désigné pour JSI/IRP.

Le sous-lieutenant Denoel est passé au DTIDN.

L'adjudant-chef Bastin au 1 L.

Le capitaine Cornez, de l'EI, est à la Cie.

Le lieutenant Stevelinck, du Bvr, dans sa branche 2.

Le lieutenant Keutiens (qui a déjà été chef de Pl au 1 Ch A) nous est venu au 12 Li pour commander la Compagnie CMS.

A ceux qui sont partir, nous ne pouvons que leur souhaiter bonne chance dans leurs nouvelles fonctions tout en espérant qu'ils n'oublieront pas la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Aux arrivants: bienvenue! Le 1 Ch A, et La Fraternelle vous ouvre les bras!

Calendrier

« La Hure », bulletin mensuel édité par le 1 Ch A, annonce la participation massive du 1^{er} Chasseurs Ardennais à la Marche du Souvenir et recommande de malaxer vos godasses dès maintenant.

La quatrième édition de la Marche du Souvenir aura lieu du 24 au 27 juin.

La section 1 Ch A est à la disposition des anciens du 1 Ch A pour tous les renseignements qu'ils désirent obtenir.

Challenge Albert, du 8 au 11 juillet (3^e Cie).

2^e Chalfusas du 13 au 18 juillet. (3^e Cie).

Marche de Rheindahlen le 8 juillet.

Marche de Nimègue du 21 au 24 juillet.

3^e Chalfusas du 26 au 30 octobre (1^{er} Cie).

Adresses

Il nous arrive encore des avis de versement portant une adresse incomplète ou pas d'adresse du tout. Je vous demande de bien vouloir mentionner votre adresse complète ainsi que le numéro postal. Soyez gentils, aidez-moi! Il y a à la section 1 Ch A quatre fichiers comportant plus de 1.600 fiches.

Si je reçois un avis ne comportant qu'un nom, par exemple: André, Des André, il en a 8. Dumont, Des Dumont, il y en a 7. Un petit effort à l'avenir, d'accord! Merci d'avance.

Le général Goodpaster, commandant en chef du SHAPE, au 1^{er} Chasseurs Ardennais.



(Cliché « Journal du Corps »)
Le 15 janvier, le général américain Goodpaster, commandant en chef des Forces alliées en Europe, a passé une journée parmi les Forces belges en Allemagne. L'après-midi a été consacrée à une visite à la 7^e Brigade d'Infanterie blindée, casernée à Spich, et dont fait partie le 1^{er} Chasseurs Ardennais. C'est ce dernier qui a été choisi pour une démonstration de combat — installation d'une tête de pont sur une rivière — avec le soutien des chars Léopard du 2^e Guides. Le briefing fut donné par le chef de Corps, le lieutenant-colonel Stenuit qui l'on reconnaît avec un document à la main. A gauche du général Goodpaster, le colonel BEM Demarcho, commandant de Brigade, le lieutenant Gollinet, qui dirigeait le peloton d'avant-garde reçut les félicitations du commandant en chef qui prononça une parole historique et dont la traduction n'est pas nécessaire: « It's a wonderful job! ».

Cotisations

Malgré l'annonce parue dans le bulletin précédent, un avis dans « La Hure » et un rappel adressé à chaque intéressé, il y en a encore énormément qui ne sont pas en règle de cotisation. Oubli / Négligence, désintéressement?

Même au 1 Ch A, ce qui est encore plus grave.

Je vais devoir demander l'autorisation au Colonel Stenuit de pouvoir faire une collecte au profit des nécessiteux du 1 Ch A afin de régler les cotisations.

Le Club sportif ardennais

Football

Vétérans.
10 déc.: 17 RA - CS Ard. 2-0.
04 mars: CS Ard - 17 RA.
11 mars: CS Ard - Rosrath.
18 mars: Dellbruck - CS Ard.
25 mars: CS Ard - Spich.
08 avril: Old Chaps - CS Ard.
20 mai: 4 TTr - CS Ard.

Jeunes.
10 déc.: 17 RA - CS Ad. 0-7.
17 déc.: CS Ard - Cologne, 0-3.
18 fév.: CS Ard - Bulz, 5-1.
04 mars: CS Ard - Brandt.
18 mars: Cologne - CS Ard.
25 mars: CS Ard - Dellbruck.
01 avril: 4 TTr - CS Ard.
13 mai: CS Ard - 17 RA.

Deux de nos « Jeunes », atteints par la limite d'âge, passeront aux « Vétérans »: Somja le 3 mars et Emile Renard, le 18 avril. Si elle garde la « forme » qu'elle avait, l'équipe des Vétérans pourrait très bien remonter en flèche et remporter le championnat. Ces deux « renforts » complèteront, bien modestement, les « trous » occasionnés par l'absence de joueurs retenus pour des raisons de service et d'autres blessés pendant les matches, notamment le 1^{er} Sergent-Major Antoine (qui n'est pas encore prêt à rejoindre de si tôt). D'autres blessés mais peu près remis: 1^{er} Sergent Major Deprez et Marlier parmi les Vétérans. Docq et Matagne chez les jeunes.

Vœux

Nous avons appris que M^{me} Albert Guissard avait été victime d'un accident. Nous espérons que ce présent bulletin la trouvera en parfaite voie de guérison.

Nominations

Au grade de sergent: Bault et Delaitte.
Au grade de caporal: Cautlier, Corda, Coomans, Winand, Bero, Desmet.

Commissionnements

Au grade de sous-lieutenant milicien: Cheyns, Van Malder et Seron.
Au grade de caporal: Laschet, Vilain Noél, Fassiaux, Gaillet, Nelissen, Flandroy, Demeyer, Deroose.

Distinctions honorifiques

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold au major BEM Detrembleur.
La médaille du militaire combattant au caporal Maurice Tonneau.
Nous félicitons vivement ces heureux nommés, commissionnés et décorés.

Mariages

J.-L. Grand avec Mlle Myriam Ziecke.
J. Lemage avec Mlle Jeannine Onclin.
R. Pouleur avec Mlle Françoise Tiberghien.
J.-M. Sainte avec Mlle Monique Wynants.
L. Darmont avec Mlle Chantal Pire.
Tous nos meilleurs vœux de bonheur les accompagnent.

Fastes 1 Ch.A.

Si vous désirez assister aux fastes du 1 Ch. A. les 8 et 9 mai, lisez attentivement les communications du président.

Naissances

Réginaud chez le lieutenant et Mme Schiltz.

Sylvain chez le caporal et Mme Roger.

François chez le 1^{er} sergent-major et Mme Carryn.

Pascal chez le caporal et Mme Capitte.

Serge chez le sergent et Mme Van Gysel.

Anne-Sophie est venue égayer le foyer de M. et M^{me} Francis Hockay. Nous lui souhaitons la bienvenue en ce monde et félicitons les parents heureux et comblés.

Nous souhaitons la bienvenue au 1 Ch A et à la Fraternelle à tous ces nouveaux nés et félicitons les heureux parents.

M. LEURIS.

En dernière minute

NOTE DE LA REDACTION

Nous apprenons de source bien informée que l'Adjudant Leuris aurait l'intention d'organiser l'an prochain une nouvelle tombola d'encore beaucoup plus grande envergure au profit de l'ASBL des Enfants handicapés de Militaires, des Œuvres Sociales des FBA et, bien sûr, de La Cité de l'Espoir.

Nous attendons de pouvoir contacter l'intéressé afin d'obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

PUBLICITÉ ET...

SOUTIEN

Lire notre bulletin, c'est fort bien; contribuer à affermir sa périodicité et ses assises, et à l'améliorer, est beaucoup mieux. Pour ce faire, deux opportunités:

- lui confier votre publicité ou lui apporter des annonces que vous obtiendrez parmi vos relations;
- verser une contribution à son fonds de soutien, CCP 21.33.93 « Le Chasseur Ardennais » Bruxelles 8.

Voici notre tarif de publicité que nous avons réadapté en fonction de l'augmentation des coûts des travaux d'imprimerie et de l'accroissement considérable de notre tirage.

— 1	page	2.000 F
— 1/2	page	1.250 F
— 1/4	page	750 F
— 1/8	page	450 F
— 1/16	page	300 F

Membre de la Fraternelle?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre?

MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous: 1^{re} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV / 12 A.

MEMBRE HONORAIRE

- La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou décédé des suites de maladie ou de blessures contractées en service, ou encore de sa conduite patriotique.
- Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
- Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne.

MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits de reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100 F minimum.

DECALCOMANIE

Nous avons fait confectionner par une société spécialisée des décalcomanies fort réussies qui représentent notre insigne, avec la devise « Résiste et mords ». Elles sont en cinq couleurs: fond rouge et vert, hure en bistre, couronne de laurier en or et devise en noir.

On peut les fixer aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, étant donné qu'elles sont pourvues de colle des deux côtés. Ces décalcomanies constituées uniquement d'encre et colles plastiques d'excellente qualité, sont réputées plus seyantes et stables que des autocollants; elles coûtent aussi moins cher, puisqu'on peut se les procurer dans nos sections au prix unitaire de 10 F.

Pour l'application, il suffit de laisser tremper dans l'eau environ une minute, puis de faire glisser la décalcomanie de son support en veillant à ce qu'elle ne passe aucun bourrelet et de terminer en éliminant toutes les bulles d'air et eau, par pression au moyen d'un mouchoir depuis le centre. Ne plus toucher pendant 24 heures.

Essayez et vous serez enchantés...

Convient particulièrement pour carrosseries et pare-brise de voitures, fenêtres, carrelages, etc...

H. & R. WILLEMS

24, RUE DE PRESSEUX

LIBRAMONT

Téléphone (061) 225.66

GRAVURES DECORATIVES

SUR SCHISTES — MARBRES — GRES — BOIS

PLAQUES SOUVENIR ET COMMEMORATIVES

REALISATEURS DE LA STELE « CHASSEURS ARDENNAIS » DU MONUMENT DE VINKT

LA VIE AU 20e D'ARTILLERIE

Le billet de César

L'année 1969 fut fertile en événements. D'abord, il y eut la « restructuration ». Le 20 A. vit son organisation profondément modifiée, avec tout ce que cela comporte d'évacuations de matériel, de mutations de personnel et de bouleversement administratif.

Vers la fin juin, on vit poindre la lumière au bout du tunnel : le Bataillon reprenait tout doucement son rythme. Il commençait à « se mettre en régime ». C'est à ce moment précis qu'intervient un changement de commandement. Le Lt-col. Schmitz s'en fut occuper de hautes fonctions au SHAPE et remit le commandement du Bataillon au Lt-col. Urbain. C'est le cœur lourd que le Lt-col. Schmitz quitta le 20 A. qu'il commanda pendant deux ans et où il fut également commandant en second pendant deux ans. C'est avec fierté cependant qu'il put remettre un bel outil à son successeur.

Le Lt-col. Urbain est une figure bien connue de nos artilleurs. Pendant plusieurs années, il fut S3 à l'EM de l'Aie 16 Div. et à ce titre, il effectua de fréquentes inspections dans tous nos bataillons. Ensuite, il fut affecté au bureau d'études de l'École d'Artillerie où sa profonde connaissance de l'arme et sa compétence technique furent fort appréciées.

Les choses ne traînèrent guère, et le « régime de croisière » fut relégué au rayon des souvenirs. Il fallut, en effet, mettre à l'épreuve les divers changements intervenus, améliorer les méthodes, corriger les imperfections. Les manches retroussées, le chef de Corps se mit à pétrir la pâte. Le 30 août, le Bataillon eut son « Dry training » dans la région de Cologne. Le « Dry training »

est un des nombreux termes du vocabulaire Pop que nous utilisons volontiers (à tort) à cause de la brièveté de l'exclamation et du caractère savant que cela nous confère. D'ailleurs « Exercice Sec » a bien moins d'allure et offre de fâcheuses analogies avec le « Cul Sec » bien connu. Au fait, Dry Training signifie simplement : exercices de tir... sans tir.

Cela peut paraître curieux ; l'artillerie est ainsi faite que même si aucun obus n'est tiré, il n'en reste pas moins que l'on puisse faire le déploiement du matériel et effectuer tous les calculs nécessaires au tir. Il est même très possible de déterminer après coup l'endroit où seraient tombés les projectiles et corriger ainsi d'éventuelles erreurs. Or, c'est précisément le but de l'instruction : déceler les fautes, démasquer les sources d'erreur et y porter remède.

Ce fut très dur, mais aussi très profitable. En effet, à quelques semaines de là, la batterie A, sous le commandement du cdt Havaux s'en fut stupéfier les biches et les chevreuils d'Elsenborn par la justesse de ses tirs. Pendant ce temps, la batterie B du cdt Zarzycki faisait du « Dry », histoire de n'accuser aucun retard sur sa consœur.

Pourtant, « Dry » et Elsenborn ne furent que brouilles comparés à ce qui attendait le Bataillon tout entier à Munster. Beaucoup d'anciens Chasseurs connaissent cette localité du nord de l'Allemagne. Plusieurs camps de prisonniers de guerre se trouvaient dans la région (Trauen, Fallingb., Stalag 11 B) et non loin de là, s'élevait le sinistre camp d'extermination de Bergen-Belsen, où mourut la petite Anne Franck. C'est là que nous allions subir nos tests annuels. Il s'agit d'un véritable examen auquel est soumis tout le bataillon : pen-

dant 48 heures d'affilée, il sera retourné sur toutes ses coutures, examiné, scruté, soumis à des épreuves de tir, à des mouvements inopinés, à des attaques de partisans, à des assauts aériens, à des interrogatoires minutieux, à des... bref à beaucoup de choses. Les arbitres s'attachent à interroger spécialement les jeunes miliciens : ils les mettent dans des situations difficiles pour juger leur réaction, ils les interrogent sur la guerre des gaz, sur l'attitude à adopter lors d'une explosion nucléaire, sur les premiers soins, sur l'entretien et le maniement des armes portatives, sur le « drill » des sentinelles, sur les signaux conventionnels, sur les... sur beaucoup de choses.

Il ne s'agit pas uniquement d'un test national.

Le 20 A. étant un bataillon à capacité nucléaire, il est soumis à l'autorité de Northag. En plus des arbitres belges, il y a donc des observateurs étrangers. Ce sont des officiers d'une des armées de l'OTAN. Ils sont chargés d'émettre un avis quant à la valeur opérationnelle de l'unité.

Notons que des officiers belges assistent au même titre aux tests des bataillons étrangers. Un bataillon testé de cette manière représente réellement son pays. Il met tout en œuvre pour le faire dignement.

Or, quand on sait qu'un soldat fait 12 mois de service, qu'il faut en décompter deux mois de congé, qu'il faut encore en déduire les dimanches, les jours fériés, les inévitables corvées dues à la vie communautaire, quand on sait que les journées n'ont que huit heures et que tous les ans le travail est à refaire avec une nouvelle levée, quand on sait que le cadre doit en plus entretenir ses connaissances, suivre des cours et subir des examens... on a compris : le travail ne manque pas.

D'ailleurs, le travail porte ses fruits et les tests furent une réussite. Pas question cependant de s'endormir : l'exercice ARTEX nous entraîna fin octobre dans un tourbillon où se retrouvent tous les artilleurs du Corps d'Armée. Puis, vint « Arty Cocktail ». Là, ce fut grandiose. La presse en a abondamment parlé : ce fut une démonstration unique des possibilités de notre Artillerie devant près de 3.000 spectateurs et devant les représentants des chaînes de radio et de télévision. Ce jour-là, encore, les canons « à la hure » du 20 A. firent vibrer les vallons de leurs mugissements. Le 20 A. eut un gros succès de foule : dame, n'était-ce pas la seule unité à capacité nucléaire ? On ne parlera pas ici de tonnage d'obus expédiés ce jour-là, ni de la puissance des explosifs, ni de la hauteur des trajectoires, ni de la portée des tubes, ni du rectangle de dispersion... car si les artilleurs sont friands de chiffres, ils s'en voudraient d'infliger une indigestion à leurs amis Chasseurs Ardennais. Simplement, ce fut impressionnant.



20 A - Arty Cocktail - Octobre 69 - Elsenborn - Obusier de 8" (204 mm) à capacité nucléaire.

Le retour en garnison nous réservait une agréable surprise : le 1^{er} Bataillon de Chasseurs Ardennais nous offrit deux « perbes sangliers ». Depuis lors, nos cérémonies de salut au Drapeau se déroulent sous l'œil intéressé, quoique un peu inquiet, de nos deux mascottes.

Puis vint l'hiver et sa léthargie enneigée.

Léthargie enneigée ? Kekseksa ? Excellente occasion, au contraire de faire

de l'entraînement en « milieu hostile », et de, serogneugneu, tester la résistance de nos braves troupiers, et d'éprouver le matériel... On ne fait pas la guerre qu'en été, bon sang ! Ni à Saint-Tropez (1). Non mais... Léthargie ? Montrez-moi donc le programme de demain !

Je vous le disais bien : le régime de croisière, mon Dieu, que c'est loin...

CESAR.

(1) Dommage.

Les pertes belges au cours de la guerre 1940-1945

Dans son excellent ouvrage, que nous recensons par ailleurs, sur les Forces armées belges en 1940-1945, le professeur de l'ERM J.L. Charles rapporte les renseignements qui lui ont été fournis par le Service historique des Forces armées concernant les pertes de l'Armée belge au cours de la guerre 1940-1945. Selon ces indications, 5.481 militaires auraient été tués au cours de la campagne des dix-huit jours, 1 seraient décédés des suites de leurs blessures en mai et juin 1940 : le chiffre inclut les pertes subies en France et en Hollande. A elle seule, la bataille de la Lys a coûté la vie à 2.549 militaires.

C'est assez normalement l'Infanterie qui a payé le plus lourd tribut, avec 3.555 morts dont 214 officiers ; l'Artillerie 752 morts ; le Génie 290 ; la Cavalerie 285 ; la Gendarmerie 91 ; et les autres unités 487. Sont tombés en territoire français 140 belges, et hollandais 165.

Le nombre de civils tués durant la même période est supérieur à celui des militaires : 6.552. Ainsi donc, plus de 12.000 Belges ont perdu la vie au cours de la campagne de 1940.

Les chiffres ci-dessus, et nous quittons alors l'ouvrage du professeur Charles, appellent un certain nombre de réserves. En effet, aussi étonnant que cela puisse paraître, on n'a pas encore procédé, jusqu'à présent, à l'établissement systématique et scientifique de la liste des pertes de l'Armée belge au cours de la campagne de mai 1940. Après la première guerre mondiale, le *Moniteur belge* a publié la liste des quelque 40.000 militaires qui

avaient été tués entre 1914 et 1918. En 1940, dans le désordre qui a suivi la capitulation et alors qu'un nombre considérable d'autorités civiles s'étaient prudemment repliées dans le Midi de la France, sinon plus loin, beaucoup de corps de militaires tués furent repris par les familles, sans que le ministère de l'Intérieur, notamment, en ait été officiellement averti. Depuis plus d'un an, le Service Historique de l'Armée, et plus particulièrement le major Bikar, s'efforce de réunir des renseignements officiels concernant les tués et les blessés de la campagne de mai 1940. Le travail a été commencé par les Chasseurs Ardennais parce que, écrit-il dans une note introductive,

« ...c'est pour leur faire honneur. Jamais, » en effet, l'armée belge ne compta dans ses rangs de plus beaux régiments. Les « Chasseurs Ardennais, bien que mal » armés — leur 1^{re} Division ne comptait, » par exemple, aucun mortier et avait seulement 32 canons anti-chars, pour 60 » dans une division « normale » — se sont » battus avec courage partout où ils ont pu » le faire.

« Leurs quelque 500 morts — sur environ » 6.000 pour l'ensemble de l'Armée belge » — témoignent de leur vaillance ».

Le major Bikar a commencé son travail par le premier régiment de Chasseurs Ardennais, et il a sollicité à cet égard le concours de la Fraternelle. Nous avons nous-mêmes trouvé dans les listes, établies cependant avec soin par le Service de l'Historique avec le concours de l'Office central de la Matricule, un certain nom-

bre d'erreurs, et nous avons pu ajouter plusieurs noms. Pour le seul 1 Ch. A., le tableau officieux des tués et blessés mortellement, au cours de la campagne de mai 1940, s'établit à 87, et celui des blessés au double environ. (Le monument du 1 Ch. A. à Spich comporte 117 noms, mais il y a notamment des morts du 4 Ch. A.)

Ajoutons qu'il y a quelques années, la Fraternelle avait procédé à un recensement des Chasseurs Ardennais tombés au champ d'honneur en 1940, et il totalisait selon les chiffres du colonel Mathen (il n'a pas été établi de relevé nominatif), environ 650 morts et au moins 2.000 blessés. Quand on ajoute les Chasseurs Ardennais tombés dans la Résistance et les combats de la libération, ceux qui sont décédés dans les camps de prisonniers de guerre et les prisons et camps de prisonniers politiques, on atteint certainement le chiffre de mille morts.

Nous revenons à l'ouvrage du professeur Charles qui indique, plus loin, que les pertes des Forces belges de Grande-Bretagne ont totalisé 1.170 unités. Chose peu connue, plus de la moitié des morts sont des marins de la Marine marchande : 587. On trouve ensuite la section belge de la RAF : 207 ; les agents en mission spéciale : 120, ce chiffre comprenant 35 décédés en 1945-1946 des suites de leur déportation ; les Forces de terre, c'est-à-dire la brigade Libération, les parachutistes et les commandos : 116 ; les militaires tués dans les rangs des Forces alliées : 60 ; et les militaires décédés en Grande-Bretagne dans des bombardements, des accidents en service commandé ou par maladie : 60 également.

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

— Affranchir suffisamment leurs papiers. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 3,50 F.

— Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national ».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.



Toute l'équipe peut se reposer à l'aise sur le canon d'un obusier de 8 pouces.

J. L. CHARLES

LES FORCES ARMEES BELGES 1940-1945

M. Jean-Léon Charles, professeur à l'École royale militaire et membre du Comité scientifique du Centre de Recherches et d'Études historiques de la Seconde Guerre mondiale, vient de publier un petit ouvrage du plus haut intérêt parce qu'il rassemble, en un nombre limité de pages, une somme considérable de renseignements sur toute la participation belge à la seconde guerre mondiale.

Il existait, certes, déjà de nombreuses publications traitant de divers aspects de cette question, mais à notre connaissance, il n'y avait pas encore d'étude d'ensemble. Les événements sont replacés dans leur cadre politique, et celui des opérations de guerre auxquelles les Forces belges ont participé.

Ce petit volume est réellement un tour de force, extrêmement précieux pour ses renseignements de référence : il part de l'entre-deux guerres pour continuer par la mobilisation, la campagne des dix-huit jours, les Forces belges en Grande-Bretagne (RAF, 1^{re} Brigade, Commandos, Parachutistes SAS, Royal Navy et Marine marchande), la Force publique du Congo et les Forces armées belges de septembre 1944 à mai 1945.

Il est tout naturellement question des Chasseurs Ardennais, mais on nous permettra de relever la part un peu sommaire des opérations en Ardenne, en mai 1940 (seize lignes) ; or, c'est précisément par l'Ardenne que sont passées les unités allemandes ayant joué le rôle le plus important dans la bataille de l'Ouest. Nous parlons, plus loin, de quelques observations qu'il nous faut formuler concernant les Chasseurs Ardennais.

A propos de la bataille de la Dendre, M. Charles souligne que la 1^{re} division de Chasseurs Ardennais y prit part à de violents combats, « accomplissant sa mission de couverture de façon exemplaire ». Et il ajoute : « Forcée au décrochage en raison du manque de liaison avec ses voisins britanniques, cette magnifique unité mena le combat retardateur jusqu'au moment fixé, le 19 à 23 h, avant de se retirer dans la tête de pont de Gand ».

Il nous paraît aussi qu'en ce qui concerne la bataille de la Lys, l'auteur est assez discret sur la signification des combats de Göttem et de Vinkt qui furent présentés, par les Allemands eux-mêmes, comme les plus durs de toute la campagne de l'Ouest. M. Charles écrit notamment, après avoir rappelé qu'au nord de Deinze, des unités « contaminées par la propagande » avaient cédé le passage presque sans combattre, « les troupes voisines, la 5^e division (N.d.l.r. : Chasseurs à pied) et la 2^e division de Chasseurs Ardennais, réagissent cependant vigoureusement. La 1^{re} division de Chasseurs Ardennais, située en deuxième échelon, contre-attaque le soir, rejetant l'ennemi du village de Vinkt où il avait pénétré ».

Nous devons cependant faire une mise au point, à propos du passage concernant les opérations en Ardenne, et notamment

l'opération aéroportée du 10 mai sur les arrières du 1^{er} Chasseurs Ardennais. M. Charles écrit, en effet : « Des petits détachements aéroportés allemands furent déposés sur les arrières, à Nives et à Léglise. Celui de Nives fut traqué et dispersé, mais celui de Léglise contribua à la perte d'une Compagnie de Chasseurs Ardennais à Bodange (1) ». En fait, cette présentation est, en partie, inexacte et les choses sont un peu plus compliquées. Il nous paraît utile de rappeler les faits de façon succincte.

Selon le plan allemand, le 10^e Panzerkorps, ou Corps blindé, aux ordres du Général Guderian, qui comprenait notamment les 1^{er}, 2^e et 10^e Panzerdivisionen (Pz), un régiment d'artillerie, un régiment anti-aviations, etc., avait pour mission de forcer les défenses belges entre Bastogne et Arlon pour se porter, d'abord, sur la ligne Libramont-Rossignol-Bellefontaine. L'effort principal devait être assuré par la 1^{re} Pz, conduite par Guderian lui-même, laquelle devait foncer en ligne droite dans la direction de Bouillon-Sedan, et pour ce, traverser le Grand-Duché de Luxembourg à toute vitesse, forcer les défenses des Chasseurs Ardennais à Martelange, prendre leur deuxième ligne de réserve à Neufchâteau, pousser sans délai et franchir la Semoy. On sait que le programme fut loin d'être réalisé puisque, au soir du 10 mai, Guderian était toujours, avec ses blindés, à proximité de la frontière luxembourgeoise, grâce à la résistance du 1^{er} Ch. A. Plus au nord, la deuxième Pz devait percer, de part et d'autre, de Tibange vers Libramont. Au sud de Martelange, la 10^e Pz devait passer entre Parette et Tontelange pour se diriger vers Florenville.

Pour appuyer cette attaque de front, Guderian rapporte lui-même dans ses mémoires qu'on devait, avant l'aube du 10 mai, envoyer sur les arrières du 1^{er} Ch. A. des parachutistes et des troupes aéroportées ; la mission avait été confiée à un Kommando prélevé sur la division d'élite Gross Deutschland. Il devait y avoir un détachement nord dans la région de Nives pour couper l'itinéraire Bastogne-Neufchâteau, et un au sud, dans la région de Witry, pour couper l'itinéraire Martelange-Neufchâteau ; ce Kommando devait faciliter la progression rapide des 1^{er} et 2^e Pz.

Les détails au sujet de l'exécution de cette opération ont été rapportés par Guderian, plusieurs années après la guerre, en 1941 par l'hebdomadaire « Die Woche »,

(1) Je ne crois pas non plus qu'on puisse écrire que les pelotons de la 3^e Cie du 3^e Ch. A. ayant livré le combat de Chabreux n'ont pas été touchés par l'ordre de repli.

et surtout dans le n° 4, 5^e année (décembre 1950), de notre bulletin (2).

Que se passa-t-il, le 10 mai à l'aube ? Le premier détachement, donc celui du nord, composé d'une centaine d'hommes sous la conduite du Hauptmann Krüger, et qui devait atterrir au sud de Bastogne, dans la région de Nives, se trompa et atterrit beaucoup plus au sud, à Ramefont, près de Légise, sur la route Arlon-Neufchâteau. Une fraction de la première vague du détachement suivit et fut donc aussi déportée, de telle sorte que le commandant de l'ensemble des troupes, le lieutenant-colonel Gorski, se trouva entre Traimont et Witry, accompagné seulement de neuf hommes ; sa position était alors fort inconfortable. Heureusement pour lui, les renforts arrivèrent au bon endroit, et ils étaient importants puisqu'ils allaient jusqu'à de l'artillerie légère et des lance-grenades lourds. De même, les renforts du détachement nord atterrirent, fort dispersés, dans la région Nives-Cobreville-Chaumont, cherchant en fait leur chef et son avant-garde. Ainsi, il y avait trois groupes au lieu de deux, et le plus fort d'entre eux, en début de journée, se trouvait au sud de la forêt d'Anlier, alors qu'il aurait dû être au nord de celle-ci.

Suite à l'action convergente, depuis Habay-la-Neuve (Lieutenant Fossion) et depuis Neufchâteau (Lieutenants Dardenne et Nezer) de la compagnie-moto du 1^{er} Ch. A., c'est le groupe de Légise qui fut, en partie, dispersé et contraint de gagner la forêt d'Anlier qu'il traversa assez aisément, la région étant dépourvue de troupes et les Allemands s'étant emparés de nombreux véhicules sur la route Arlon-Neufchâteau. Les éléments du groupe de Légise ont rejoint le Lieutenant-Colonel Gorski autour de Witry, dans le milieu de la journée ; c'est ce détachement renforcé qui contribua à la perte de la 5^e Compagnie de Bodange et accrocha sérieusement, lors de son repli notamment la 4^e Compagnie du Commandant Kelecom. L'héroïque tentative conduite par la patrouille 47/T13 du Lieutenant Schweicher ne put rien contre les puissantes forces allemandes.

Quant au détachement de Nives, beaucoup d'éléments isolés se dirigèrent vers le sud où ils entendaient le bruit de la bataille, tandis que le gros du détachement, bien retranché, résista à hauteur de Morhet à la contre-attaque, notamment de la 10^e compagnie du 2^e Ch. A. L'action ne put d'ailleurs être poursuivie, cette unité s'étant vu confier une autre mission plus importante.

Cette mise au point n'enlève rien à la qualité de l'ouvrage recensé ci-avant, mais elle nous paraît nécessaire. A.H.

Les Forces armées belges au cours de la deuxième guerre mondiale 1940-1945, par Jean-Léon Charles. Collection « Notre passé », La Renaissance du Livre, 12, place du Petit Sablon, Bruxelles, 116 pp.

(2) Historique du 1^{er} Chasseurs Ardennais. Texte non signé par l'auteur, mais il nous est permis de révéler maintenant qu'il avait été établi par le Lieutenant Général Descaimps lui-même.

FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant au secrétariat de chaque section :

	Prix de vente
Insignes grand format	15 F
Insignes petit format	15 F
Bérets verts (préciser peinture)	75 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Fanions	20 F
« Les Chasseurs Ardennais à Bodange » par R. Autphenne	40 F

Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

Décoration petit module	100 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) : — ordinaire	10 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	30 F



COUPS DE BOUTOIR

MERCİ A CENT CINQ

Notre vieil et cher ami « Cent Cinq » qui, depuis quelque quinze ans, assumait la charge de cette rubrique et distribuait généreusement, en Chasseur Ardennais et Artilleur consommé, coups de boutoir, bombarde, couleuvrine, martier et arquebuse... nous a priés de l'en décharger, estimant que l'heure de la retraite avait sonné. Nous le remercions de tout cœur pour son dévouement inlassable et sa collaboration exemplaire.

Les « Coups de boutoir » seront repris par celui qui les a créés en même temps que le bulletin, le décembre 1946, dès notre premier numéro. Cela ne nous rajeunit guère, mais comme on dit chez nous, on reste d'attaque ou, en tout cas, prêt à la réplique.

PLUMES DE PAON

Ce n'est pas sans surprise qu'on a pu lire dans le périodique « Le Vétéran », organe de la Ligue des Vétéran du roi Léopold III, section du Erabant, à la rubrique « La vie de nos sections », un article sous le titre « FBA », où l'on parle de la tombola en faveur de la Cité de l'Espoir, organisée par l'adjudant Louris, exactement comme si cette tombola avait été faite par l'association en question : pas la moindre mention de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, et surtout de sa section 1 Ch. A. Certes, un membre surtout de la Ligue a assisté l'adjudant Louris pour assurer la vente d'un certain nombre de carnets ; cela ne nous paraît cependant pas suffisant pour avoir l'air de s'attribuer l'initiative d'une autre association. Le procédé est stigmatisé par Phédo (Livre I, fab 3) et La Fontaine (Livre IV, fab 5), lequel précise dans l'avant-propos de ses

« J'es - Je me sers d'animaux pour instruire les hommes ».

CASERNES A VENDRE

M. P.W. Segers, ministre de la Défense nationale, a exposé dernièrement un plan de dix ans de rénovation domaniale, qui vise essentiellement à rationaliser et moderniser le patrimoine immobilier de la Défense nationale sur le sol belge. C'est une mesure d'envoieure qui vient judicieusement à l'ordre du jour.

Le domaine militaire, consistant en plus de quatre cent cinquante propriétés largement éparpillées, s'étend sur 25.000 hectares dont la valeur était estimée, en 1966, à FB 25 milliards. En outre, son implantation est beaucoup trop concentrée au cœur des agglomérations : 285 bâtiments militaires à Bruxelles. Ajoutons encore la vétusté de nombre de ces installations, dont beaucoup remontent au milieu du XIX^e siècle. Nous nous souvenons avoir été détenu à la Citadelle de Liège, dans une aile de bâtiment qui remontait au régime hollandais. En outre, les installations sont insuffisantes en cas de retrait de nos troupes d'Allemagne.

D'ici 1980, on va construire cinq grands complexes et agrandir onze installations moyennes. Dès après 1972, les services établis à la caserne Prince Baudouin place Dailly, au quartier Prince Albert et à la caserne Gérard seront transférés dans un nouveau complexe à construire à

Evere ; là seront installés aussi, après 1975, un vaste complexe médical comprenant évidemment l'Hôpital militaire, le Centre de recrutement et de sélection, et l'École royale militaire.

UNE BRIGADE DANS LE LUXEMBOURG ?

Le ministre de la Défense nationale envisage, dans un avenir indéterminé, le stationnement en Belgique de certaines troupes de la Force d'intervention, c'est-à-dire de nos unités en Allemagne, et ce en fonction de la situation politique internationale. Dans cette perspective ou même celle, plus lointaine mais non à écarter, du retour d'Allemagne de toutes nos troupes, M. Segers prévoit — et qui ne s'en réjouit pas — notre unité de combat dans le nord du Luxembourg, et ce en ayant égard à des facteurs d'ordre opérationnel, économique et social.

Nous savons aussi que M. Poswick avait envisagé des possibilités d'implantation militaire dans la région de Bertrix-Palisse où existe, entre autres, le terrain d'aviation de Jéhonville ; cela pourrait réserver pour des unités de réserve et autres, dépendantes des unités de combat.

La réalisation de ce double projet concourrait largement à une rénovation économique de deux régions particulièrement désertées du Luxembourg, et ce dans une province où les militaires ont toujours trouvé le meilleur accueil de la part de la population et des autorités civiles.

Ajoutons — car il faut penser Ch. A. — que ce serait une excellente occasion de recruter une brigade Chasseurs Ardennais avec même, pour-quoi pas ? notre 20 A en appui.

LE MILICIEU ET LES ELECTIONS

Signe des temps, non seulement des miliciens pourront se présenter comme candidats aux prochaines élections communales, mais dans ce cas, ils obtiendront, sur demande, un congé de six semaines pour faire leur campagne électorale.

Cette... ouverture fort généreuse n'a pas rencontré le total agrément d'un parlementaire affligé d'un antimilitarisme viscéral. Et de demander au ministre pourquoi ce congé ne complera pas comme service actif et pourquoi, dès lors, les intéressés devront ensuite accomplir sous les armes les semaines passées à l'initier à l'exaltation politique active.

Ce député a-t-il réfléchi que s'il s'agissait d'un congé pur et simple, nos casernes risqueraient d'être vides en octobre prochain ? Dame ! Pour avoir en rabiot six semaines de congé supplémentaires, on serait prêt à tout, même à se porter candidat aux élections.

IL A GAGNE...

La presse belge a, quasi unanimement, donné dans le panneau quand le gouvernement espagnol, par la voie de son agence officielle, a fait annoncer qu'il avait délivré un mandat d'amener contre l'ex-Fourex Léon Degrelle. Comme si l'Espagne avait jamais eu l'intention de l'arrêter réellement, et de livrer à la Belgique cet encombrant personnage ! Quand on veut vraiment arrêter quelqu'un, on ne l'en prévient pas quelques jours auparavant. Comme si également, en Belgique, et surtout au lendemain de la dernière guerre, on avait jamais sérieusement voulu voir rentrer Léon Degrelle, bavaard intarissable et... dangereux ! Si l'Espagne, alors, n'a pu résister à la pression française en ce qui concerne Laval, il lui aurait été bien indifférent de nous remettre, dûment ficelé, le bonhomme en question, pour

autant que la Belgique, c'est-à-dire les autorités responsables, l'ait fermement exigé. Aussi, ne sommes-nous aucunement d'accord avec le fils d'un de nos vieux amis qui a écrit dans un journal : « Depuis vingt-quatre ans, la Belgique a multiplié les efforts pour obtenir l'extradition de Léon Degrelle... Sans blague !... »

Mais ce qui a surpris, c'est que dès la publication du communiqué EFE, on se soit empressé, chez nous, de ressortir les biographies et photographies en grande tenue nazie de l'Obersturmführer, avec les décorations gagnées (!) à Tcherkassy et autres lieux où il a, lui seul, pulvérisé toute l'Armée rouxe, ou bien en compagnie de Hitler à qui il a prêté la phrase : « J'aurais souhaité un fils tel que vous ». Et pourtant, on connaît assez Degrelle en Belgique pour savoir que c'était là précisément ce qu'il recherchait : qu'on parle de lui.

LE RIDEAU DE LA HONTE

Le rideau glacé de l'oubli est tombé sur le Biafra. Une manière bien aisée de se fabriquer une bonne conscience : « Le pouvoir d'oublier, écrivait Jacques Bainville, très fort chez les individus, l'est plus encore dans les sociétés humaines ».

Dans cette sinistre et atroce tragédie, la question n'est pas de savoir si la sécession bicafraise était légitime ou non, s'il fallait ou non la soutenir. Nous avons, un jour, entendu un des chefs d'Etat des plus éminents d'Afrique noire, c'est-à-dire un de ces dirigeants d'élite que la France a formés dans ses colonies, tandis que nous négocions de la faire au Congo, exposer en termes choisis qu'actuellement, l'encouragement aux sécessionnistes était un crime contre l'Afrique parce que ce comitèment comportait, sans doute, un certain nombre d'Etat, mais qu'il ne s'agissait pas encore de nations et que ces Etats réunissent plutôt des ethnies généralement composites et rivales. La Belgique, en effet, n'a pas le monopole du tribalisme.

Parlant de là, si on en venait à encourager des forces de division, tout le chaudron africain risquerait d'exploser, et le continent serait plongé dans l'anarchie : ce serait la congélation généralisée.

PARCE QUE...

Ce qui est révoltant, c'est qu'un monde indifférent et même complice — quand on a bon cœur, on ne fait pas de politique — a dit Bismarck — a permis le massacre du peuple des lbs, parce qu'il était le plus intelligent d'Afrique noire, parce que sa population était chrétienne, parce qu'il occupait un territoire à pétrole et que là où coule l'or noir, les décisions sont réservées aux grands trusts. Parce que la Grande-Bretagne, dans sa fierté d'avoir enfanté l'Etat le plus peuplé d'Afrique, voulait, par nostalgie colonialiste et surtout par intérêt, le sauvegarder ; parce que l'URSS, pour des raisons différentes et notamment parce que le nord était musulman, a donné le bras à la Grande-Bretagne ; parce que les USA n'ont pas voulu se lancer dans ce guépion, qu'ils n'ont pas voulu déplaire à Londres, et qu'étant déjà assez embourbés dans les rizières de l'Asie du Sud-Est, ils n'ont pas voulu encore se perdre dans les palmerais africains.

Plus scandaleuse encore, l'hypocrisie de l'ONU, et plus particulièrement de son Secrétaire général U Thant, oublieux à nouveau de ses responsabilités fondamentales, et qui a prétendu que l'ONU n'avait pas le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat. Par exemple, au Katanga ?

A propos de celui-ci, il n'est pas inutile de rappeler que le chef d'Etat nigérian, le général Gowon, a commandé un détachement de son pays au Congo, et qu'il a eu l'occasion de se faire la main sur les Balubas, Lundas et autres Luluas.

Au fond, les plus à plaindre sont les marchands d'armes qu'un journal satirique a représentés sous la forme de crocodiles versant les armes d'écouli, et assis sur leurs caisses d'armes prêtes à l'envoi. Ils trouveront bien à les placer ailleurs. J. de la HURE.

LA FIERTE DES CHASSEURS ARDENNAIS

Nous défilions dans les rues montueuses de Saint-Hubert, chaudement baignées du soleil de juin, parmi nos camarades anciens prisonniers de guerre. Nous défilions, ou plutôt nous déambulions au gré des groupes et de notre humeur quelque peu vagabonde, nous emplissant les sens de la féerie des couleurs, du sourire des gens, du charme des mini-jupes et des flons-flons des fanfares qui nous accompagnaient. Nous regardions, nous écoutions et même, nous réfléchissions.

Nous avons pensé que ce long cortège pourrait très bien être celui qui se déploierait en 1970, devant les autorités, pour magnifier le 25^{ème} anniversaire de notre Fraternelle. Ce pourrait être un tel cortège, mais avec, en plus, cette empreinte spécifiquement « Chasseur Ardenne » qui marque toutes nos manifestations et arrache, à tous ceux qui en sont les témoins, une admiration non déguisée.

Rappelons, pour ceux d'entre nous qui sont allés à Vinkt en 1968, avec quel élan nous avons défilé devant les plus hautes autorités, au rythme caractéristique de notre marche, de ce pas rapide et régulier dont la cadence laisse ébahis les profanes qui n'ont pas porté notre béret vert. Le délégué du Roi et les autres hauts dignitaires n'ont pas caché leur admiration au premier d'entre nous, le Président Hubert.

C'est en de telles circonstances qu'il est agréable de lire, dans les yeux des gens qui vous font la haie, cette sympathie vivante qui vous submerge, cette amitié franche qui éclate en applaudissements à la vue de votre groupe compact, ordonné, à la fière prestance, malgré l'âge. On admire ceux de 40 qui tiennent toujours le haut du pavé sans flancher, illustrant à merveille cette unité qui fait notre force, basée elle-même sur un passé de discipline parfois bien dure et de sacrifice.

Il faut avoir participé aux cérémonies annuelles de mai à Courtrai, où les Chasseurs Ardenne forment une délégation distincte et toujours imposante, pour comprendre en quelle estime le monde des anciens combattants porte les bérets verts. Croyez-vous qu'il s'entende souvent des exclamations comme celle que nous avons ouïe cette année, sortant de la bouche du responsable de l'ensemble des anciens combattants en ce même Courtrai : « Messieurs les Chasseurs Ardenne, je voudrais ordonner à nos groupes le « tête à droite » en passant devant vous » ?

Il est remarquable de constater l'amitié que nourrit pour nous la marine nationale et cela, à chaque fois qu'un détachement participe au défilé. Il est devenu coutumier, pour ce détachement au « portez armes » de prolonger sa marche pour passer devant le front de nos anciens, impeccablement alignés, saluant d'un seul élan la formation de la marine, alors que l'officier, sabre au clair, ne manque pas une seule fois de nous crier, d'une voix toute cordiale : « Je vous salue, Messieurs les Chasseurs Ardenne ».

Savez-vous que tout le défilé de Courtrai, en 1969, s'est déroulé au son d'une seule marche, la nôtre ? Ce ne peut être l'effet du hasard, il faut bien le reconnaître.

Nous sommes fiers de notre passé et heureux de sentir le prestige dont s'aurole le nom des Chasseurs Ardenne. Mais nous sommes fiers aussi de nos successeurs, de nos jeunes soldats au béret vert, éduqués dans l'esprit des aînés par leurs cadres dont la tradition de fidélité à notre idéalisme se maintient sans faiblir. Nous sommes fiers de n'avoir pu retenir nos larmes quand, par exemple, les hommes du bataillon de Spich, lors des fastes du 1^{er} Ch. A., défilèrent crânement devant leurs parents et devant nos drapeaux, portant dans leurs yeux et dans leur attitude les marques d'une confiance inébranlable dans la valeur de leur régiment et la promesse sans détours, du don de leur force et de leur jeunesse au pays, si besoin en était. Car ces gosses si décidés, ces enfants de chez nous qui prennent conscience tout à coup de la responsabilité qui leur incombe, en terre étrangère, sont le reflet fidèle de ce que nous étions à 20 ans. Qu'importe s'ils ont troqué les vélos contre des chars de combat, l'esprit est resté le même, parce que l'exemple des Anciens est à l'origine d'une légende de courage, d'abnégation et d'héroïsme dont ces jeunes sont imprégnés et en fait des hommes prêts à tout moment à résister et à mourir comme le firent leurs aînés, s'il prenait à quelque nouvel assaillant l'idée d'attaquer notre pays.

Paul TALBOT.

TERRE DE POETES...

« La Belgique est une terre de poètes », écrivait récemment le très sérieux journal français « Le Monde ». Et de consacrer presque une page à nos « nouveaux poètes » de langue française dont, poursuivait l'introduit, l'apparition « constitue pour la Belgique, et pour l'ensemble de la poésie française, un enrichissement d'une singulière portée ». Jugez plutôt par le morceau ci-après, dont nous ne vous révélerons pas le nom de l'auteur, mais auprès duquel Alfred de Musset, Baudelaire et Sully Prudhomme ne sont que des poètes mineurs : il paraît que l'intéressé est doué d'un « écstérisme malin ».

DOUDOUX. DOUDOUX

« La Nerve,
 » la Mégotte,
 » la Coupa, le Gnon avec la Gnonne,
 » les Nerfs - comment dire ? - la
 » Bouche, la boubouche sans moteur :
 » doudoux
 » doudoux
 » doudoux, l'Œu dans les Yeux
 » à la caisse à savon d'eux trous d'Sang.
 » L'un et l'un. Faisant pente à part.
 » Le Gros-Visage de traviole ».

Nous ne résistons pas au plaisir d'en reproduire un autre, du même :

LA SEULE

« Elle écosse ses nylons et son collant n'a plus qu'à aller
 » se pencher par la garde-tou du tauteuil - Tue-toi ! -
 » Garde-tolle ! Ah, c'est mince ! - Pois-chiches, bouts d'labac
 » cernes en ronds d'café collé - Ecrasez ! Videz !
 » Ou remplir le saxo à chaleur ?...
 » Ou bien, elle dort, dans l'herbe à lapin de la fumée.
 » Comme du colza, dans la lampe.
 » Chevilles de lapin et pattes de Malheur :
 » la Solitude, la Solitude ! »

C'est beau, tout de même, l'instruction, dirait M. Kakebroek. Nous qu'on accuse, non sans raison, de manquer de fierté nationale, nous avons désormais lieu de nous pousser du col : un pays qui engendre des poètes à ce point inspirés a droit au respect de tous ! « Le poète est semblable au Prince des Nuées », écrivait Baudelaire, et « ses ailes de géant l'empêchent de marcher ». C'est sans doute pour cela que le nôtre est tombé sur la tête.

AMIANTIFERA di BALANGERO

S.p.A. MILANO

Représentation pour la Belgique et
 le Grand-Duché de Luxembourg

A. DECRUYENAERE

Rue du Loutrier 43 — 1170 Bruxelles - Watermael

Tél. (02) 73.36.01

Ancien des Chasseurs Ardenne

Membre de la Fraternelle



APPLICATIONS :

L'amiante est pur et exempt de talc. — Différents calibres suivant l'utilisation — Fabrication asbeste-ciment, carton d'amiante — Adjonction pour les produits isolants pour toitures — Adjonction pour les bandes de freins — Adjonction en papeteries et cartonneries — Adjonction pour la fabrication de la couleur et peintures — Micro-amiante pour asphaltages et entretien des routes.

ONAC - Les ressortissants

L'Œuvre nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre rappelle la liste de ses ressortissants :

A. — *Peuvent bénéficier de l'aide matérielle et morale de l'Œuvre :*

1. Les prisonniers politiques 1914-18 et 1940-45 et les bénéficiaires du statut des prisonniers politiques 1940-45.
2. Les combattants 1914-18 et 1940-45, les agents de renseignements et d'ac-

tion, les résistants armés, civils et par la presse clandestine, les combattants du corps expéditionnaire de Corée.

3. Les déportés 1914-18 et 1940-45, les réfractaires 1940-45 non invalides et ayants droit : les orphelins âgés de moins de 18 ans et les veuves de toutes les personnes précitées, que le défunt ait ou n'ait pas perçu de son vivant une pension d'invalidité.

4. a) Les orphelins mineurs ou incapables, les veuves et ascendants des victimes militaires et civiles des deux guerres qui bénéficient d'une pension de guerre;
 b) Les orphelins, veuves et ascendants des victimes des événements du Congo.

B. — *Peuvent bénéficier de l'aide morale :*
 — Les orphelins de guerre majeurs.

SECRETARIATS REGIONAUX ET PERMANENCES (EXTRAITS)

S i è g e	A d r e s s e	J o u r	H e u r e
PROVINCE DU BRABANT			
Secrétariat régional	place Bara 18	lundi, mercredi	9 h — 12 h
BRUXELLES	Tél. 22.52.90		
PROVINCE DU HAINAUT			
Secrétariat régional	place Léopold, 12	1 ^{er} et 3 ^e vendredi	9 h — 12 h
MONS	Tél. (065) 324.39		
BOUSSU	Adm. communale	1 ^{er} jeudi	9 h — 11 h
CHARLEROI	Hôtel de ville, salle 4	1 ^{er} et 3 ^e lundi	9 h — 12 h
	Tél. (07) 32.23.66		
LA LOUVIERE	Justice de Paix	2 ^e lundi	10 h — 12 h
	Tél. 218.67		
TOURNAI	Hôtel de ville (salle de réunions)	2 ^e et 4 ^e mercredi	10 h — 12 h
	Enclos St-Martin		
MOUSCRON	Hôtel de ville	1 ^{er} mardi	10 h — 12 h
PROVINCE DE LIEGE			
Secrétariat régional	rue des Guillemins 17	tous les vendredis	9 h — 12 h 30
LIEGE	Tél. (04) 52.31.38 - 52.32.15		
EUPEN	Hôtel de ville	3 ^e vendredi	10 h — 12 h
	Tél. 520.01		
HUY	Ancien Cloître des Frères Minimes	1 ^{er} mercredi	9 h 30 — 12 h
	rue St-Rémy 3		
SAINT-VITH	Hôtel de ville	3 ^e mardi	10 h 30 — 12 h 30
	Tél. n° 1		
VERVIERS	O.N.I.G.	1 ^{er} et 3 ^e mercredi	13 h 30 — 16 h
	rue de la Banque		
PROVINCE DE LUXEMBOURG			
Secrétariat régional	rue des Déportés 28	1 ^{er} jeudi	9 h 12 h
ARLON	Tél. (063) 220.67		
BERTRIX	Hôtel de ville	4 ^e jeudi	10 h — 12 h
	Tél. 410.11		
BOUILLON	Maison de repos	2 ^e jeudi	13 h — 15 h
MARCHE	Hôtel de ville	1 ^{er} lundi	10 h 12 h
	Tél. 317.98		
PROVINCE DE NAMUR			
Secrétariat régional	rue de la Tour 7	mercredi	9 h — 12 h
NAMUR	Tél. (081) 257.29		
ANDENNE	Hôtel de ville	2 ^e vendredi	10 h — 12 h
	Tél. 212.55		
AUVELAIS	Hôtel de ville	2 ^e mercredi	10 h 30 — 12 h
	Tél. 77.10.64		
DINANT	Hôtel de ville	3 ^e vendredi	10 h — 12 h
	Tél. 231.67		

Fabrication de tous

MOBILIERS métalliques

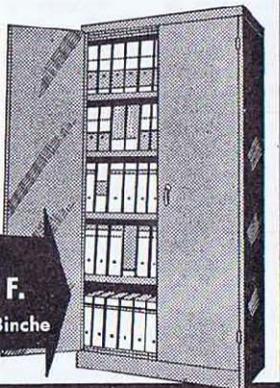
DE BUREAU et DE CUISINE

STANDARD et "sur mesure"

★ TOLES
BLANCHES
DE 1^{re} QUALITE

★ EMAILLEES
AU FOUR

De l'usine au client
sans intermédiaire !



~~3.250 F.~~

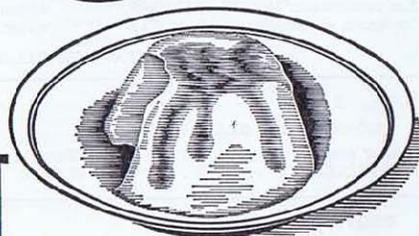
2.450 F.

Prix départ usine Binche

ACCOGIL S.P.R.L. Tél. : 12.39.61-62
13, rue Guimard, Brux. 4

★ DOCUMENTATION SUR DEMANDE ★

Flan *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial
2 DOSES

Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, BRUXELLES 1

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



Editeurs-propriétaires des Revues

TOUTES IMPRESSIONS
TOUTES EDITIONS
TOUTES PUBLICITES

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI
CADEAUX ET OBJETS D'ART

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Imprimerie et Publicité du Marais, s.a. - Administr.-Directeur : E. GILLI - Rue de Flandre 169 - 1000 Bruxelles